Rapport annuel

2002-2003

Suivi du Plan d'action sur la diversité biologique du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Conseil régional de l'environnement
et du développement durable
du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Rapport annuel

2002-2003

Suivi du Plan d'action sur la diversité biologique du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Conseil régional de l'environnement
et du développement durable
du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CREDD), 2003.
Suivi du Plan d'action sur la diversité biologique du Saguenay–Lac-Saint-Jean;
Rapport annuel 2002-2003. CREDD, Alma 72 p.

Rapport préparé par Sophie Hardy, agent de développement, CREDD

Ce document est disponible sur le site Internet du CREDD à l'adresse www.creddsaglac.com.

Crédits photos de la couverture :

Fond : Luc Bouchard
Vignettes (du haut vers le bas) : Sophie Hardy (1 et 3);
CREDD, Véronique Lemieux (5).

imprimé sur papier 100% recyclé

Résumé

Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean poursuit le processus des États généraux de l'environnement tenus en 1999 en effectuant le suivi du plan d'action qui y a été adopté par l'ensemble des participants.

Ce projet permettra d'observer la réalisation de ces actions jusqu'en 2006. De plus, toute la démarche des États généraux et du Suivi s'inscrit dans l'esprit de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies de 1992, dont le Canada et le Québec sont signataires. En reprenant l'essentiel de la démarche du gouvernement du Québec (Stratégie québécoise sur la diversité biologique 1996) et en l'appliquant à une échelle régionale, le projet se veut un moyen d'impliquer les décideurs locaux et régionaux et de les sensibiliser à l'intégration de la préoccupation envers la conservation de la diversité biologique dans leurs décisions, cela dans une perspective de développement durable.

Des organismes publics, privés, des associations, etc., participent au Suivi en transmettant deux fois l'an des fiches dans lesquelles on retrouve l'essentiel de l'information relative à la réalisation de chacune des actions. Ces fiches sont disponibles sur le site Internet du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean pour consultation publique.

Afin de mesurer l'avancement dans la réalisation des actions ainsi que d'évaluer la démarche, des indicateurs sont utilisés.

- L'indicateur qui exprime le taux de réponse des intervenants régionaux par le nombre d'actions suivies sur le nombre total d'actions est de 76 % (171/223) pour l'ensemble de la première année de suivi.
- L'indicateur portant sur l'évolution du Plan précise l'état de chacune des actions. Des 223 actions, 19 sont complétées, 2 abandonnées, 23 inactives, 2 en réévaluation et 114 en cours. Il manque d'information pour déterminer l'état de 63 des actions du Plan.
- L'effort de rappel mesure l'effort requis pour obtenir les fiches. Une soixantaine d'organismes devaient transmettre des fiches pour l'an 1. Pour plus de la moitié d'entre eux, il a fallu moins de deux rappels pour les obtenir lors de la première période, et 43 % n'en ont pas transmis. Pour la deuxième période, 35 % en ont transmis et 65 % ne l'ont pas fait. Pour les deux périodes, de ceux qui transmettent des fiches, 5 % seulement l'ont fait après plus de 2 rappels.
- Les municipalités (49) sont comptabilisées à part dans l'indicateur de l'effort de rappel, car il a fallu modifier la méthode pour obtenir leur participation. Initialement, seulement 5 municipalités avaient répondu, et 3 ont transmis une ou des fiches. Un questionnaire a donc été proposé au lieu des fiches. 24 municipalités ont accepté de compléter le questionnaire, et 21 ont transmis leurs réponses à ce jour.

Le suivi du plan d'action régional sur la diversité biologique du Saguenay–Lac-Saint-Jean reçoit l'appui du Fonds d'action québécois pour le développement durable, du Conseil régional de concertation et de développement, du ministère du Développement économique et régional, du ministère des Ressources naturelles, Faunes et Parcs et de la Société Alcan.

Table des matières

Résumé — **3**
Introduction — **7**
Le Suivi du Plan d'action régional sur la diversité biologique — **8**
La diversité biologique – lien avec le Suivi du Plan d'action — 9
Comparaison avec la matrice de planification de la biodiversité — 10
Tâches et activités réalisées — **12**
Activités prévues — **13**
Indicateurs de suivi — 14
Actions suivies — 14
Évolution du Plan d'action – état des actions — 14
Effort de rappel — 16
Indicateurs d'action ou thématique — **18**
État de chacune des actions — **19**
État de chacune des actions du Plan en 2002-2003 — 19
Agriculture — *19*
Air — *21*
Aluminium — *22*
Eau — *22*
Éducation — *23*
Énergie — *24*
Faune — *25*
Forêt — *26*
Matières dangereuses — *28*
Mines — *30*
Transports — *30*
Urbanisation — *31*
Urgences environnementales — *32*
Détails sur les actions abandonnées et complétées — 34
Actions abandonnées — *34*
Actions complétées — *34*
Actions complétées en partie — *37*
Problèmes et commentaires — **43**
Méthode de transmission des fiches — **44**
Conclusion — **45**
Annexes
Acronymes — **46**
Organismes et entreprises participant au Suivi — **47**
Rapport d'étape 2002 - résumé — **53**
Comité de suivi — **55**
Exemple des fiches descriptives d'une action du suivi du plan d'action régional sur la diversité biologique — **57**
Questionnaire destiné aux municipalités — **59**
Calendrier de réalisation 2002-2003 — **64**
Site Internet – achalandage et utilisation par les responsables d'action — **65**
Document d'information sur la diversité biologique — **66**

Introduction

La conservation de la diversité biologique est devenue un enjeu important à l'échelle mondiale, comme en témoigne la signature de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies de 1992 par plus de 180 pays, les diverses mesures internationales de protection de certaines espèces, etc. Ces ententes ont été prises en réponse aux pertes importantes d'espèces depuis quelques décennies, mais également aux disparitions souvent définitives d'écosystèmes. Ces pertes sont dues en grande partie à l'accroissement de la population et conséquemment à l'augmentation de l'utilisation des ressources et du territoire. Les différentes nations signataires de la Convention sur la diversité biologique se sont engagées à prendre des mesures pour assurer aux générations futures un milieu de vie et des ressources suffisantes pour un avenir viable.

L'implication des pays se fait à l'échelle de leur territoire, ou encore à l'échelle de territoires communs; il y a peu d'initiatives à l'échelle locale ou régionale. Le Québec, avec sa Stratégie québécoise sur la diversité biologique, est parmi l'une d'elles. Et pourtant, des actions qui contribueront à l'ensemble des mesures prises à l'échelle d'un pays ou d'une région du globe peuvent être réalisées à l'échelle locale ou régionale. De plus, par l'implication plus directe des populations, des instances décisionnelles et des divers intervenants locaux, des changements plus durables pourront s'inscrire dans les comportements et les valeurs d'une société, par exemple l'intégration, dans les décisions des divers intervenants, de la préoccupation constante de préserver nos richesses naturelles.

Le projet « Suivi du Plan d'action sur la diversité biologique du Saguenay–Lac-Saint-Jean » s'inscrit dans la démarche québécoise visant à répondre aux objectifs de la Convention sur la diversité biologique, en l'appliquant à l'échelle de la région. Celui-ci, d'une durée de cinq ans, vise à effectuer le suivi des actions adoptées lors des États généraux de l'environnement tenus au Saguenay–Lac-Saint-Jean en avril 1999. Les intervenants régionaux concernés avaient été invités à participer à ces États généraux afin de faire connaître les enjeux importants pour l'environnement régional. Le présent rapport constitue le premier bilan annuel produit dans le cadre du projet.

Dans le présent document, le Suivi est expliqué et mis en contexte avec la Stratégie québécoise de mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique du gouvernement du Québec. Les activités réalisées durant 2001-2002 et 2002-2003 y sont résumées, soient la mise en place du projet à partir de 2001, les activités qui concernent les périodes de suivi d'avril à septembre 2002 (période 1) et d'octobre à mars 2003 (période 2), la recherche des responsables d'action, la mise en œuvre du suivi et des diverses activités publiques, ainsi que les tâches reliées au développement des différents indicateurs de suivi du projet et des actions. Les premières données des indicateurs qui concernent la réalisation du Suivi sont disponibles.

Dans ce rapport de suivi, les actions complétées en totalité ou en partie sont détaillées, tandis que l'état (complété, en cours, abandonné, etc.) de chacune des actions est présenté en fonction des informations transmises à ce jour. Les principaux problèmes rencontrés sont également énumérés.

Il n'y a pas, pour cette année, d'analyse proprement dite du projet (fonctionnement, réussite, atteinte des objectifs), car la mise en place des divers outils n'était pas terminée, mais quelques commentaires sont apportés.

Le Suivi du Plan d'action régional sur la diversité biologique

En 1988 a eu lieu dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean des États généraux de l'environnement. Cet exercice a été réédité en 1999. Un portrait des changements durant ces 10 ans a été produit, ainsi que des propositions d'actions à réaliser afin d'apporter des modifications positives aux enjeux environnementaux régionaux. Ces propositions d'actions ont été soumises à une consultation à laquelle plus de 200 personnes provenant d'organismes publics, privés et de citoyens, ont participé. Les propositions d'actions sont ressorties bonifiées par les participants. Le Plan d'action comporte 73 orientations et 223 actions, définies à l'intérieur de treize secteurs d'activités spécifiques à la région. Ces secteurs sont : l'agriculture, l'air, l'aluminium, l'eau, l'éducation, l'énergie, la faune, la forêt, les mines, le transport, l'urbanisation, les urgences environnementales et les matières dangereuses.

Afin que cet exercice ne se limite pas à dresser un portrait de la situation et à déterminer une liste d'actions sans en assurer la continuité, le présent projet a été mis en branle pour en assurer le suivi. Les années suivantes ont donc été consacrées à l'élaboration du présent projet et à la recherche de son financement.

Le Suivi du Plan d'action constitue une nouvelle approche de développement durable axée sur la pérennité des ressources de notre région, approche élaborée à partir de la Stratégie et du plan d'action québécois sur la diversité biologique du Québec. Le Suivi permettra de favoriser une orientation des actions des intervenants régionaux concernés par les treize secteurs dans une perspective de maintien et d'amélioration de la diversité biologique, d'accroître les connaissances au sujet de la biodiversité et d'assurer la diffusion de cette connaissance. Chaque secteur d'activité présente une diversité tant par les actions qui s'y réalisent que par le nombre d'intervenants qui y sont impliqués.

Le projet vise également à créer un lien entre les secteurs dans la perspective de leur permettre d'améliorer leurs interventions en vue de protéger la diversité biologique et ainsi répondre aux attentes régionales définies par le Plan d'action. Ce lien maximisera la cohérence des interventions des intervenants régionaux et facilitera l'intégration de la préoccupation à l'égard de la conservation de la diversité biologique régionale dans leurs activités quotidiennes.

Les objectifs au terme du projet sont donc d'évaluer :

- Si les États généraux de l'environnement ont permis d'augmenter la conservation de la diversité biologique au Saguenay–Lac-Saint-Jean;
- Si le suivi a permis de maximiser les retombées des actions qui ont été réalisées;
- Si le suivi a permis de sensibiliser les intervenants régionaux à la préservation de la diversité biologique;
- Si le processus des États généraux de l'environnement, le Plan d'action sur la diversité biologique et le suivi constitue une méthode intéressante applicable à d'autres régions du Québec.

Cette expérience, unique à l'échelle régionale du Québec, pourra servir de canevas de base à d'autres régions si la démarche démontre qu'il s'agit d'un outil concret et efficace de conservation de la diversité biologique à l'échelle régionale.

Le projet bénéficie du soutien du Fonds d'action québécois pour le développement durable, du Conseil régional de concertation et de développement et du ministère du Développement économique et régional, du ministère des Ressources naturelles, Faune et Parcs (MRNFP) et de la Société Alcan.

Moyens de suivi

Les responsables des actions du Plan transmettront deux fois par année jusqu'en 2006 des informations sur l'état de leur(s) action(s), informations qui seront disponibles à toute la population par le biais d'Internet. Les responsables d'action sont les organismes, entreprises, etc. qui ont été identifiés comme étant les organisations dont dépend la réalisation des actions et/ou qui complètent les fiches de suivi.

À chaque année, un rapport annuel sur l'état des actions sera également produit, en collaboration avec un comité de suivi et sera rendu public. Le présent document est le premier de ces rapports annuels. Deux forums (ou activités de ce type) permettront d'évaluer le déroulement du projet et l'atteinte des objectifs à mi-parcours ainsi qu'à la fin du projet.

Il y a eu une mise à jour du site web du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CREDD) pour donner accès, à la population, aux fiches de suivi et en faciliter la diffusion. Le site permet en outre de réduire le travail requis pour compiler les fiches de suivi transmises par les responsables d'actions, car ils peuvent les compléter directement dans une base de données sur le site.

Pour les intervenants impliqués ou non dans le Suivi, les fiches de suivi sont aussi une vitrine sur les actions réalisées par les autres organismes de leur secteur d'activité et des autres secteurs. Nous espérons que cette diffusion permettra aux acteurs régionaux de développer des liens de collaboration pour concentrer leurs efforts. Les intervenants seront ainsi périodiquement invités à consulter les fiches.

La diversité biologique – lien avec le Suivi du Plan d'action

Selon la définition de la XVIIIe Assemblée générale de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), *la diversité biologique est la variété et la variabilité de tous les organismes vivants. Ceci inclut la variabilité génétique à l'intérieur des espèces et de leurs populations, la variabilité des espèces et de leurs formes de vie, la diversité des complexes d'espèces associées et de leurs interactions, et celle des processus écologiques qu'ils influencent ou dont ils sont les acteurs.*

Le Suivi du Plan d'action est subdivisé en thématiques dont certaines peuvent paraître loin de la problématique de la conservation de la biodiversité régionale. Dans les faits, les thèmes traités ont tous un impact sur la diversité biologique. En agissant sur les facteurs ayant des incidences négatives sur des espèces en particulier, nous contribuons directement à la conservation de ces dernières. Mais en agissant sur des facteurs ayant des impacts sur l'ensemble d'un ou de plusieurs écosystèmes, c'est, en plus de l'écosystème lui-même, plusieurs espèces animales et végétales qui bénéficient des efforts entrepris, ainsi que l'ensemble des relations existant entre eux et leur milieu.

Le lien est facile à faire lorsque l'on traite des ressources naturelles (agriculture, air, eau, faune, forêt) et des activités industrielles (aluminium, mines), qui ont des répercussions directes ou indirectes sur la qualité de l'environnement régional, donc sur la diversité biologique. L'occupation du territoire modifie de manière importante l'environnement et les processus naturels locaux (urbanisation). L'utilisation des différentes formes d'énergie ainsi que leur production et leur transport modifient l'environnement, sont sources de pollution ou encore constituent des risques environnementaux. Les matières dangereuses sont également des sources potentielles ou réelles de pollution. Les différentes catastrophes ou accidents, qu'ils soient de nature anthropique ou naturelle, ont des conséquences parfois désastreuses sur les constituants de la diversité biologique. Et finalement, la modification ou l'adoption de nouveaux comportements plus adaptés à la conservation de notre biodiversité régionale passe par l'éducation.

En agissant sur ces facteurs, il est possible de contribuer au maintien de notre biodiversité régionale et ainsi à notre propre qualité de vie, tout en contribuant à l'atteinte des objectifs du Québec et à celle de la Convention des Nations Unies. Les objectifs de la Convention sont d'assurer la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments constitutifs et le partage juste et équitable des avantages qui découlent de l'utilisation des ressources génétiques, à des fins commerciales et autres.

Comparaison avec la matrice de planification de la biodiversité

Le processus des États généraux de l'environnement de 1999 ainsi que le suivi de cet exercice suivent l'exemple de la Stratégie québécoise sur la diversité biologique de 1996 du gouvernement du Québec.

Une matrice de planification de la biodiversité a été développée par Gauthier (1995), du ministère de l'Environnement du Québec (MENV), et diffusée par Prescott, Gauthier et Mbongu Sodi, 2000, dans le but d'appuyer la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique par la Conférence des Parties. Elle est un outil de planification pour la mise en œuvre des actions. Voici une comparaison entre les thématiques abordées par les plans d'action du Québec et du Saguenay–Lac-Saint-Jean, en utilisant les thématiques utilisées dans la matrice.

Comparaison des thématiques

Thèmes de la matrice de planification de la biodiversité (2000)	Thèmes retenus par le Québec (1996)	Thèmes et sous-thèmes retenus par le Saguenay–Lac-Saint-Jean (1999-2003)
–	Facteurs globaux	–
Ressources énergétiques	Ressources énergétiques	Énergie
Conservation des ressources naturelles	Conservation	–
Mise en valeur des ressources fauniques	Ressources fauniques	Faune
Mise en valeur des ressources forestières	Ressources forestières	Forêt
Mise en valeur des ressources agricoles	Ressources agricoles	Agriculture
Mise en valeur des ressources minérales	Ressources minières	Mines Aluminium
Mise en valeur industrielle des technologies et des services	Biotechnologies	Matières dangereuses
Mise en valeur du milieu urbain et villageois	Milieu urbanisé	Urbanisation Transport
Bassin atmosphérique et bassin aquatique	–	Air Eau
Territoires sous régimes juridiques particuliers	Milieu nordique	–
Urgences environnementales et civiles	Urgences environnementales	Urgences environnementales
Éco-civisme	–	–
Valeurs sociétales	Éducation	Éducation
Qualité de vie	–	–
Valeurs spirituelles et religieuses	–	–
15 thèmes	**12 thèmes et sous-thèmes**	**13 thèmes et sous-thèmes**

Modifié de : Prescott J., Gauthier B. et J. Nagahuedi Mbongu Sodi, 2000, Guide de planification stratégique de la biodiversité dans une perspective de développement durable, Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF), Ministère de l'Environnement du Québec, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Québec, 71 p..

La mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique par le Québec suit sept étapes, reprises également par le projet régional, et présentées dans la figure qui suit.

Étapes de la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique[1]

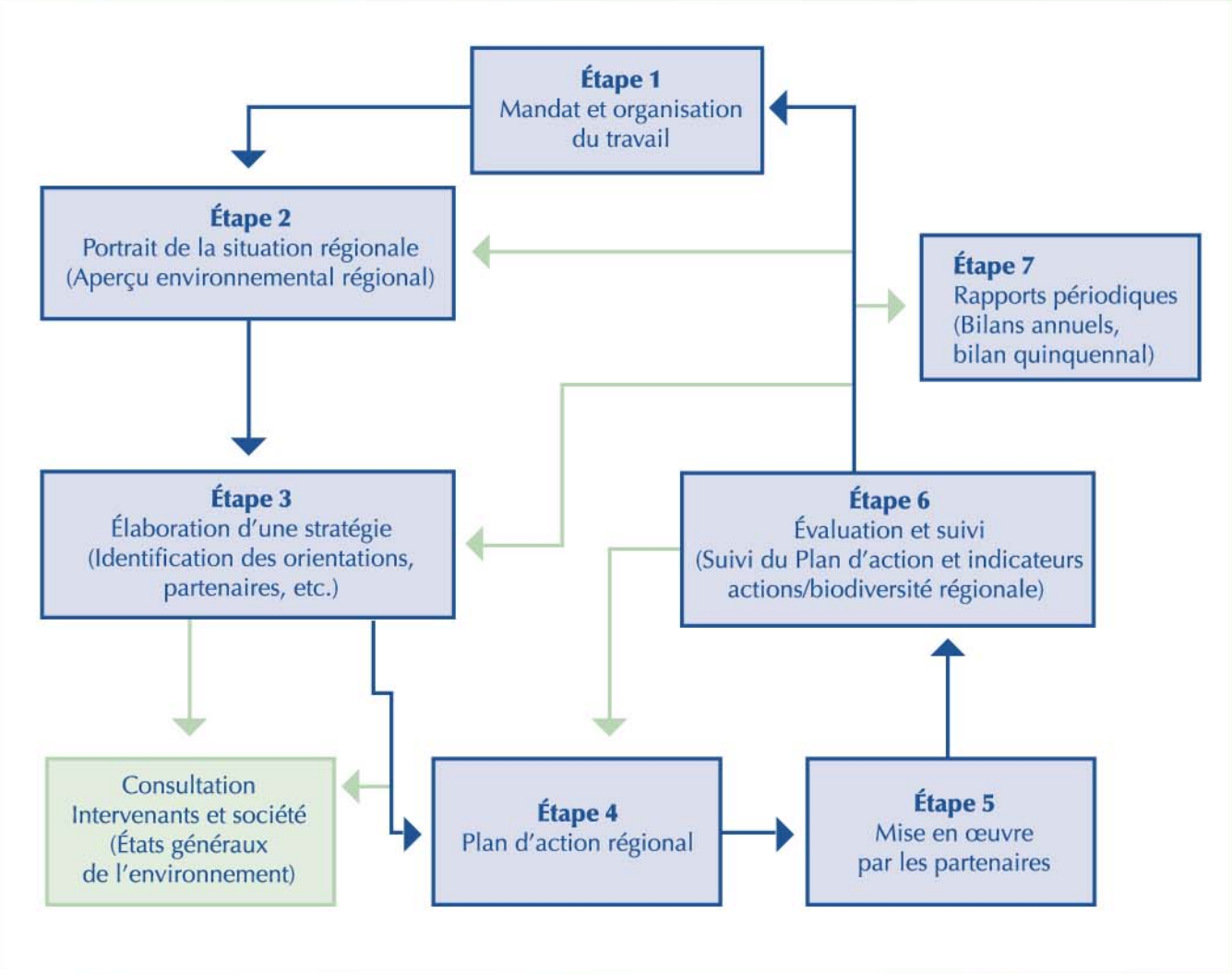

Le CREDD a obtenu des appuis et établi l'organisation du travail, qui a débuté concrètement en 1998 (étape 1). Des bilans environnementaux de la région ont alors été produits pour les fins des États généraux de l'environnement de 1999 (étape 2). L'élaboration du Plan d'action régional, la consultation lors des États généraux ainsi que l'adoption du Plan constituent les étapes 3 et 4. La mise en œuvre par les partenaires, l'étape 5, est réalisée par tous les intervenants impliqués comme responsables d'action. L'étape 6 est celle du suivi de la mise en œuvre et ses différentes facettes, soit le Suivi (projet en lui-même). Avec ce premier rapport annuel, l'étape 7 est maintenant franchie, et la boucle recommencera au niveau de l'étape 4 avec la mise à jour du Plan d'action et la consultation probable des intervenants prévue au printemps 2004.

[1] Adapté de Miller et Lanou, 1995, dans Prescott, J., B. Gauthier et J. Nagahuedi Mbongu Sodi, 2000. Guide de planification stratégique de la biodiversité dans une perspective de développement durable. Institut de l'énergie et de l'environnement de la francophonie, Ministère de l'Environnement du Québec, Programme des Nations Unies pour le développement, Québec, 71 p.

Tâches et activités réalisées

Voici l'essentiel des activités réalisées depuis 2001 pour la mise en place du projet et les activités reliées à la cueillette des fiches de suivi pour les deux périodes couvrant d'avril 2002 à mars 2003.

Le projet a débuté, dans les faits, en 2001, en raison du délai nécessaire à la recherche de financement. Cette année a été consacrée à la conception et à la mise en place du projet.

L'entente spécifique de régionalisation en environnement a été conclue en juin 2002 avec le Conseil régional de concertation et de développement du Saguenay–Lac-Saint-Jean. C'est aussi l'année de la publication des actes des États généraux de l'environnement d'où est issu le Plan d'action. Les éléments devant être réalisés pour ce projet dans le cadre de cette entente spécifique sont complétés, à l'exception évidemment de la réalisation du bilan quinquennal (à la fin du projet) et des bilans annuels. Ces éléments sont :

- Mise en place d'un processus de planification (rapport annuel, etc.);
- Publication des actes des États généraux de l'environnement de 1999;
- Document de vulgarisation *La diversité biologique au Saguenay–Lac-Saint-Jean* (voir annexe Document d'information sur la diversité biologique);
- Création d'un comité de suivi;
- Identification de l'état des actions.

La recherche et les contacts auprès des responsables d'action ont débuté en 2001-2002. Comme cela est mentionné en annexe (Rapport d'étape 2002- résumé), le projet a été retardé de six mois dans sa réalisation en raison de changement de personnel au CREDD durant l'année 2002. La sollicitation auprès des responsables d'action a donc été effectuée en partie après le début de la première période de Suivi.

L'hiver et le printemps 2003 ont été consacrés aux contacts des responsables d'action (en fonction des responsables identifiés lors des États généraux et des commentaires et suggestions reçus depuis), à la compilation des fiches, à la formation du comité de suivi ainsi qu'à la mise à jour du site Internet du CREDD afin de répondre aux besoins de diffusion du projet. Des informations sur l'achalandage du site Internet sont présentées en annexe.

Un rapport provisoire traitant de l'avancement du projet après un premier six mois de suivi des actions a été présenté au comité de suivi lors de la première rencontre en avril 2003. Par la suite, les membres ont été rencontrés de manière individuelle afin d'apporter leurs commentaires sur leur thématique et leurs suggestions pour la mise à jour du Plan d'action.

Une réflexion sur les indicateurs a été enclenchée, en collaboration avec M. Benoît Gauthier, de la direction du patrimoine écologique et du développement durable du MENV. Cet élément est discuté aux sections traitant des indicateurs.

Devant l'absence de réponse de la plupart des municipalités et à la suggestion du comité de suivi, un questionnaire leur a été envoyé. Ce questionnaire, demandant des réponses simples, a été offert comme alternative aux fiches de suivi conventionnelles. Il sera envoyé aux municipalités participantes à chaque année. Ceci a permis d'augmenter le taux de participation des municipalités de 5 à 25 (voir l'indicateur Effort de rappel) : les municipalités sont très sollicitées et ont peu de disponibilités ou de ressources pour ce genre de demande. Les informations transmises sont compilées et regroupées dans les fiches (une fiche par action pour l'ensemble des réponses reliées à l'action).

Le calendrier de réalisation des principales activités de 2002-2003 est présenté en annexe (Calendrier de réalisation 2002-2003).

Activités de promotion et de diffusion

Activités	Date
Communiqués de presse et publicités	
Communiqué – *Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable (CREDD) réalisera le suivi du Plan d'action sur la diversité biologique du Saguenay–Lac-Saint-Jean issu des États généraux de l'environnement durant les cinq prochaines années*	10 juin 2002
Publicité dans le journal *À Cause*	avril 2003
Communiqué – *Suivi du Plan d'action issu des États généraux de l'environnement de 1999 –Consultation du Suivi*	11 juin 2003
Site Internet	
Mise à jour du site Internet du CREDD afin de présenter le Suivi au public	6 avril 2003
Document de vulgarisation	
La diversité biologique : une richesse à préserver	mai 2003

Activités prévues

Le Plan d'action sera mis à jour en fonction des commentaires apportés par les membres du comité de suivi. Ces mises à jour seront entérinées par l'ensemble du comité. Le nouveau Plan d'action entrera en vigueur à la troisième période de suivi (mars à septembre 2003). Les responsables d'action participant déjà au Suivi seront donc sollicités pour de nouvelles actions ou des modifications à leurs actions, s'il y a lieu.

Les actions pour lesquelles il n'y a pas de responsables se verront porter une attention particulière pour la période d'avril à septembre 2003 afin de remédier à la situation autant que possible. De nouveaux responsables seront contactés pour participer au Suivi au besoin.

Un forum se tiendra au printemps 2004 afin de présenter le bilan du projet et les mises à jour du Plan d'action, de recueillir des propositions d'action, de discuter des indicateurs proposés ainsi que du projet en général. Les intervenants régionaux, les participants au Suivi, la population, les entreprises, etc., seront invités à cette consultation.

Indicateurs de suivi

Afin de pouvoir évaluer la méthode de suivi des actions appliquée à l'échelle régionale, trois indicateurs seront utilisés. Ils permettront de suivre l'évolution de la réalisation des actions, ainsi que les efforts nécessaires afin de suivre l'évolution de ces actions.

Actions suivies

Cet indicateur permet d'évaluer le taux de réponse des intervenants régionaux en termes d'actions suivies : il se traduit par le nombre d'actions suivies (pour lesquelles des fiches ont été reçues) sur le nombre d'actions en cours, les actions en cours excluant les actions complétées ou abandonnées.

Ce taux est de 64 % pour la période 1 (P1)[1] et de 52 % pour la période 2 (P2). Il y a eu 17 actions de complétées et 2 d'abandonnées en P1, et ces actions ont été soustraites du nombre d'actions en cours pour P2. Le taux de suivi est de 76 % pour l'ensemble de la première année (en considérant les 223 actions initiales) : il n'y pas de fiche de suivi pour 53 des actions du Plan durant l'ensemble de la première année, le nombre d'actions suivies est donc de 171 sur 223.

Évolution du Plan d'action – état des actions

Cet indicateur permet de mesurer l'évolution du Plan d'action en termes de réalisations des actions. Il reflète les efforts des responsables d'action et des divers intervenants.

Puisque les fiches n'ont pas été toutes reçues pour la première année de suivi, l'évaluation de l'état des actions est moins précise : l'état de plusieurs actions est « inconnu », c'est-à-dire que les responsables n'ont pas été identifiés ou bien qu'ils n'ont pas transmis leur(s) fiche(s), même s'ils ont accepté de participer au Suivi (voir aussi l'indicateur sur l'effort de rappel et l'indicateur de réponse). Les actions complétées et abandonnées sont commentées au point État de chacune des actions.

Indicateur Évolution du Plan d'action (état des actions) pour l'an 1 (2002-2003).

État des actions	Nombres d'action
Actions complétées	19
Actions en cours	114
Actions abandonnées	2
Actions inactives	23
Actions en réévaluation	2
Actions dont l'état est inconnu (pas de fiches ou données insuffisantes)	63
Nombre total d'actions	**223**

[1] L'utilisation du terme période et de P1 et P2 fait référence aux deux périodes de suivi de la première année. La période 1 correspond au suivi d'avril à septembre 2002 et la période 2 à celui d'octobre 2002 à mars 2003.

Voici, par thème, le nombre de fiches reçues et l'état de l'action selon chacune des fiches. L'état de l'action, tel que considéré pour le présent indicateur (Évolution du Plan d'action), prend en compte l'ensemble des fiches d'une même action pour déterminer l'état global de l'action. C'est pourquoi il n'y a pas de correspondance entre les deux tableaux. Ce tableau donne cependant un aperçu du volume d'information transmis.

Nombre de fiches reçues par thème, par période et par état de l'action pour les périodes de suivi d'avril à septembre 2002 (P1) et octobre à mars 2003 (P2).

Thèmes et nombre d'actions	Période	Complétées	Abandonnées	Inactives	En cours	Réévaluation	Inconnu	Total des fiches reçues
Agriculture 26	P1	6	0	1	8	1	12	16
	P2	1	0	0	1	0	23	2
Air 11	P1	5	0	5	4	0	1	14
	P2	0	0	2	4	0	5	6
Aluminium 10	P1	5	0	2	4	0	0	11
	P2	1	0	0	2	0	3	3
Eau 18	P1	7	0	9	15	0	2	31
	P2	2	0	0	8	0	9	10
Éducation 10	P1	1	0	0	3	1	6	5
	P2	1	0	0	0	0	9	1
Énergie 13	P1	4	0	5	12	0	1	21
	P2	0	0	3	1	0	8	4
Faune 25	P1	3	1	10	26	2	0	42
	P2	3	0	6	23	0	2	32
Forêt 33	P1	3	0	8	27	1	1	39
	P2	2	0	1	8	0	14	11
Matières dangereuses 25	P1	0	0	0	0	0	24	0
	P2	0	0	0	0	0	24	0
Mines 13	P1	4	2	3	17	0	3	26
	P2	0	0	0	4	0	9	4
Transports 18	P1	5	0	0	8	0	11	13
	P2	0	0	2	8	0	8	10
Urbanisation 20	P1	2	0	0	8	0	13	10
	P2	6	0	3	20	0	1	29
Urgences environnementales 12	P1	8	0	4	2	0	6	14
	P2	1	0	0	10	1	2	12
TOTAL	**P1**	**53**	**3**	**47**	**134**	**5**	**80**	**242**
	P2	**17**	**0**	**17**	**89**	**1**	**117**	**124**

Effort de rappel

Cet indicateur mesure l'effort requis pour obtenir les fiches de suivi de la part des responsables d'action. Le taux de réponse des municipalités est présenté séparément des autres organismes, en raison de l'ajout du questionnaire pour susciter un meilleur taux de participation.

Pour la première année, cet effort a également été estimé pour obtenir la participation des intervenants régionaux. Plus de 190 personnes ont été contactées dans la recherche et la validation des responsables d'action.

Il ressort des réponses des responsables ou des organismes identifiés comme responsables d'action lors des États généraux que dans plusieurs cas ils ont été identifiés à tort comme responsables (leur mandat ne couvre pas le secteur d'application de l'action), ce qui explique une partie des réponses négatives reçues.

Le taux de réponse aux demandes de collaboration au Suivi du Plan d'action régional a été très bon : seulement 12 (13 %) des organismes ou sous-divisions d'organismes n'ont pas répondu sur les 90 contactés. Sur l'ensemble des 90 organismes contactés, 75 % ont répondu positivement . Il est à noter qu'il faut plusieurs contacts avant d'avoir une réponse négative, alors que la moitié environ donne une réponse positive dès les premiers contacts.

Dans le cas des municipalités, seulement cinq municipalités ont donné une réponse (toutes positives) aux demandes de collaboration. De ce nombre, seulement trois ont transmis des fiches, mais pour une ou quelques actions seulement. Pour remédier à cet état de faits, un questionnaire a été envoyé aux municipalités, tel que discuté à la section Tâches et activités réalisées. Le taux de réponse à ce questionnaire a été plus important : 24 municipalités ont répondu positivement, et une négativement. Le taux de réponse (positive ou négative) est passé de 5 à 25, ce qui constitue une nette amélioration.

Indicateur Effort de rappel
A) Organismes et entreprises ciblés (à l'exclusion des municipalités)

Demande de collaboration au Suivi du Plan d'action régional sur la diversité biologique du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Nombre de contacts nécessaires et réponses	Réponses	
	Nombre	%
2 contacts et moins pour une réponse positive	52	57
Plus de 2 contacts	39	43
Réponses positives	67	74
Réponses négatives	12	13
Aucune réponse	12	13
Total des organismes et sous-divisions d'organismes contactés	**91**	**100**

Effort de rappel pour obtenir les fiches de suivi auprès des organismes et entreprises ayant accepté de participer au Suivi du Plan d'action régional sur la diversité biologique

Nombre de contacts nécessaires pour obtenir les fiches	Période 1		Période 2		An 1 moyenne par période	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Organismes ayant transmis des fiches	36	57	19	34	28	46
2 contacts et moins	*33*	*52*	*17*	*30*	*25*	*42*
Plus de 2 contacts	*3*	*5*	*2*	*4*	*3*	*4*
Organismes n'ayant pas transmis de fiches	27	43	37	66	32	53
Total des organismes et sous-divisions d'organismes participants*	**63**	**100**	**56**	**100**	**60**	**100**

* : Le total n'inclut pas les organismes qui ne devaient pas transmettre de fiches pour une des deux périodes (actions complétées, participation annuelle) ou dont la participation débute en 2003-2004.

B) Municipalités du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Demande de collaboration au Suivi du Plan d'action régional sur la diversité biologique du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Nombre de contacts nécessaires pour obtenir une réponse	An 1			
	Fiches de suivi		Questionnaire	
	Nombre	%	Nombre	%
2 contacts et moins	3	6	18	37
Plus de 2 contacts	46	94	31	63
Réponses positives	5	10	24	49
Réponses négatives	0	0	1	2
Aucune réponse	44	90	24	49
Nombre de municipalités contactées	**49**	**100**	**49**	**100**

Effort de rappel pour obtenir les fiches de suivi et le questionnaire auprès des municipalités ayant accepté de participer au Suivi du Plan d'action régional sur la diversité biologique

Nombre de contacts nécessaires pour obtenir les fiches ou le questionnaire	An 1			
	Fiches de suivi		Questionnaire	
	Nombre	%	Nombre	%
Municipalités ayant transmis des fiches ou le questionnaire	3	60	21	88
2 contacts et moins	*2*	*40*	*17*	*71*
Plus de 2 contacts	*1*	*20*	*4*	*17*
Municipalités ayant accepté de participer mais n'ayant pas transmis de fiches ou le questionnaire	2	40	3	13
Total des municipalités participantes	**5**	**100**	**24**	**100**

Indicateurs d'action ou thématique

Bien qu'ils constituent des portraits imparfaits d'une situation, les indicateurs constituent un moyen simple et efficace de communiquer une information qui est appliqué dans plusieurs domaines. Ces dernières années, il y a eu une effervescence dans le développement d'indicateurs pour suivre l'évolution de la diversité biologique et du développement durable un peu partout dans le monde, dont dans le cadre de la Stratégie québécoise sur la diversité biologique, les indicateurs environnementaux du Canada (2003), les indicateurs de la Table ronde sur l'Économie et l'environnement, etc. C'est pourquoi des indicateurs seront développés pour illustrer l'évolution de la diversité biologique générale dans le cadre du présent Plan d'action.

Processus de développement des indicateurs

Une recherche a été effectuée sur des indicateurs possibles pour le Plan d'action. En plus de ceux pour le Suivi présentés dans la section précédente, une liste de propositions d'indicateurs pour les thématiques du Plan et pour certaines actions récurrentes a été établie. Ces propositions ont été soumises au comité de suivi. Les propositions finales pourraient être présentées au public et aux intervenants régionaux lors d'un Forum au printemps 2004 et les commentaires des participants seraient intégrés à l'ensemble des propositions. L'ensemble des indicateurs retenus fera l'objet d'une dernière sélection basée sur les aspects de faisabilité, d'accessibilité des données, des coûts d'acquisitions des données, etc. Finalement, une liste de personnes ressources devra être établie pour tous les indicateurs retenus.

État de chacune des actions

L'état et les responsables de l'ensemble des actions sont présentés dans le tableau suivant. On trouvera en annexe la liste des responsables d'action avec le numéro des actions auxquelles ils se sont associés, ainsi que les organismes qui ont été contactés mais qui ne participent pas. Les actions abandonnées et complétées, en tout ou en partie, sont présentées après ce tableau.

État de chacune des actions du Plan en 2002-2003

Le tableau suivant présente l'état de chacune des actions après l'an 1 du projet. Dans la colonne **Responsables** du tableau, les organismes indiqués sont ceux qui ont accepté officiellement de compléter des fiches pour chaque action.

Dans la colonne **État d'avancement**, l'état de l'action est présenté (en cours, complétée, ...). Les symboles suivants sont utilisés :

A : abandonnée
C : complétée
E : en cours
I : inactive
R : réévaluation
? : manque d'information ou aucune fiche reçue

L'état est déterminé selon l'ensemble des fiches reçues pour l'action lorsqu'il y a plus d'un responsable : l'action est considérée « en cours » tant qu'il y a un responsable qui l'indique comme tel.

Plan d'action sur la diversité biologique du Saguenay–Lac-Saint-Jean
Orientations, actions, responsables et état d'avancement des actions

Orientations	Actions	Responsables	État d'avancement
Agriculture			
1. Sensibiliser la relève et les producteurs à l'avantage de pratiques plus respectueuses de l'environnement et les aider à considérer les conséquences de certaines méthodes de gestion sur l'environnement, et informer les producteurs et la relève des investissements à considérer lors de décisions d'affaires	**1.** Démonstrations à la ferme	MAPAP; CRDA	?
	2. Colloques régionaux	MAPAQ	E
	3. Journées de sensibilisation	MAPAQ	?
	4. Production de matériel didactique	MADIE	R
	5. Tournée provinciale de conférenciers		?
	6. Conception et utilisation d'un kiosque		?
	7. Concours de la meilleure technologie développée à la ferme	CRDA	?
2. Mettre en place des mesures permettant la prise en charge par les producteurs de concepts agro-environnementaux	**8.** Mise en place de clubs agro-environnementaux axés sur la conservation des ressources naturelles et la qualité de l'environnement	MAPAQ	E

Orientations	Actions	Responsables	État d'avancement
Agriculture suite			
3. Démontrer le caractère écologique des produits, des pratiques et des services du secteur agricole, dont auprès du public et des consommateurs	**9.** Analyser le potentiel de commercialisation des produits agro-environnementaux et mettre en relations d'affaires des producteurs agricoles et des acheteurs	CRDA	?
	10. Sensibiliser le public sur les efforts faits par les producteurs au plan d'une agriculture respectueuse de l'environnement	CRDA	?
4. Procéder au transfert des technologies	**11.** Faciliter l'utilisation à la ferme de technologies novatrices ayant fait leurs preuves du point de vue agro-environnementaux, dans d'autres programmes	MAPAQ; CRDA; MENV	E
	12. Informer les producteurs et l'ensemble de la population aux organismes génétiquement modifiés et assurer un suivi de l'utilisation de ces derniers		?
5. Stimuler l'innovation technologique	**13.** Confirmer les performances environnementales (eaux de surfaces et souterraines)	MENV	I
	14. Développer des outils d'aide à la prise de décision afin de rechercher des solutions agroenvironnementales à l'échelle de la ferme	MAPAQ	C
6. Supporter par différents moyens la réalisation de la stratégie agroenvironnemental	**15.** Considérer les conséquences de certaines méthodes de gestion sur l'environnement	MAPAQ	E
	16. Mise en place d'un programme qui permettra de fournir une aide financière qui permettra d'établir des mesures d'accompagnement pour les producteurs		?
	17. Réalisation d'un portrait agroenvironnemental afin de pouvoir établir des priorités d'intervention; cette vaste enquête portera sur 20 000 fermes au Québec (850 dans la région)	MENV	C
	18. Établir un processus de certification environnementale		?
7. Instaurer un réseau d'agents régionaux à l'échelle du Québec	**19.** S'assurer qu'au niveau régional, pour appuyer les producteurs agricoles en agroenvironnement, que le nombre d'agents ou spécialistes en agroenvironnement seront suffisants et bien formés.		?
	20. Stimuler les initiatives et les innovations favorisant la prise en charge par les producteurs des enjeux de la stratégie		?
8. Voir à la protection du territoire et des activités agricoles	**21.** Surveiller l'application rigoureuse de la LPTAA à l'aide des syndicats de base, des CCA, de l'Ordre des agronomes et de la Table agroalimentaire.	CPTAQ	E
	22. Participation systématique de responsables du MAPAQ, et d'agronomes à l'élaboration des schémas d'aménagement		?
	23. Identifier régulièrement les zones sur lesquelles s'exercent des pressions par les autres secteurs économiques		?

Orientations	Actions	Responsables	État d'avancement
Agriculture suite			
9. Exercer une veille technologique sur l'utilisation des boues résiduaires	**24.** Surveiller le processus de valorisation des boues en rencontrant les responsables des usines et en effectuant le suivi nécessaire pour ne pas affecter négativement les terres agricoles	MENV	E
10. Voir à l'exploitation judicieuse de la forêt privée tout en protégeant la ressource	**25.** Introduire les pratiques de mises en valeur durable des ressources forestières	Agences forêts privées; SPB	C
	26. Réexaminer les normes d'acceptation des arbres destinés au reboisement, entre autres pour les forêts privées	MRN secteur forêt	E
Air			
11. Assurer la mise en œuvre du Plan d'action québécois de la Convention sur les changements climatiques sur le plan régional	**27.** Favoriser l'application du plan en agriculture		?
	28. Favoriser l'application du plan dans le domaine énergétique	AEE, BCC (MENV)	E
	29. Susciter la participation des municipalités de la région au programme Ville pour la protection du climat de la Fédération canadienne des municipalités /Collectivités viables	CREDD; Municipalités	I
	30. Collaborer à l'inventaire des puits et réservoirs de gaz à effet de serre propre au domaine forestier		C
12. Améliorer les connaissances de la qualité de l'air de la région et en assurer le suivi ainsi que la diffusion des résultats	**31.** Favoriser la diffusion des résultats de la mesure de la qualité de l'air dans toutes les villes de la région	MENV	E
13. Poursuivre la réalisation des programmes de mesures volontaires visant la réduction de la pollution atmosphérique	**32.** Favoriser la réalisation des programmes et des mesures volontaires visant la réduction de la pollution atmosphérique et en diffuser les résultats	Elkem métal; Abi-C (Alma); Alcan; MENV; CCP; Municipalités	E
14. Promouvoir le développement du transport en commun et le co-voiturage	**33.** Préparer et tenir des campagnes périodiques visant à favoriser le transport en commun et le co-voiturage, le vélo et la marche	STS; CREDD	I
	34. Favoriser l'élaboration d'un projet pédagogique régional dans ce domaine dans l'ensemble des établissements d'enseignement de la région	STS	I
	35. S'assurer que le plan de transport de la région Saguenay–Lac-Saint-Jean contribue à réduire la pollution atmosphérique	STS	E
	36. Que soit mis en place des mesures visant à évaluer et à réduire la pollution atmosphérique des véhicules récréatifs et des moteurs à deux temps et quatre temps	Pol. Ind. (MENV),	E
15. Assurer l'application de la réglementation en cette matière	**37.** Promouvoir l'application rigoureuse de la réglementation en cette matière. Favoriser l'application du plan en ce qui concerne l'ozone	MENV	E

Orientations	Actions	Responsables	État d'avancement
Aluminium			
16. Poursuivre les efforts de recherche pour réduire l'importance des substances toxiques émises par la production de l'aluminium	**38.** Dresser un bilan annuel des résultats obtenus dans le travail de réduction des substances toxiques émises par la production de l'aluminium	Alcan	C
	39. Promouvoir les programmes de réduction des substances toxiques émises par la production de l'aluminium	Alcan	E
17. Assurer la réutilisation des eaux entrant dans le procédé d'extraction de l'alumine	**40.** Assurer le suivi du plan d'assainissement des eaux du MENV	Alcan	C
18. Poursuivre les efforts de réductions des fluorures dans tous les effluents des usines de la région	**41.** Faire une évaluation périodique des programmes visant à réduire les fluorures de tous les effluents des usines d'aluminium de la région	Alcan	C
19. Poursuivre les efforts de réduction des émissions des poussières et des gaz formés par le procédé d'électrolyse de l'aluminium	**42.** Dresser un bilan annuel des programmes de réduction des émissions de gaz, de particules et de poussières	Alcan	E
20. Assurer la valorisation des vieilles brasques	**43.** Poursuivre les travaux entourant le projet de construction d'une usine de valorisation des brasques usées	Alcan	E
	44. Promouvoir la réalisation de ce projet dans le milieu régional	CREDD	I
21. Assurer le monitoring des sites d'élimination des déchets industriels	**45.** Faire un monitoring de l'application des normes environnementales au site d'entreposage des brasques usées et aux sites d'élimination des déchets industriels	Alcan	C
22. Faire un suivi rigoureux des mesures prises par Alcan pour assurer le respect des normes environnementales dans sa nouvelle usine d'Alma	**46.** Publier un rapport annuel sur cette question	Alcan	C
23. Élaborer des critères de développement durable.	**47.** Appuyer la CQDD (ancien RLDD) dans l'élaboration d'indicateurs de développement durable dans la région applicable à l'ensemble des thèmes traités par les états généraux.	CREDD; CQDD	E
Eau			
24. Connaître la qualité des eaux par bassin-versant et assurer un monitoring efficace en cette matière	**48.** Mettre au point un système qui permettra de produire un bilan périodique de la qualité de l'eau des cours d'eau et des lacs de la région	MENV; Serv.; Aqua. (MENV)	E
	49. Évaluer l'impact de la qualité de l'eau sur la santé humaine.		?
25. Assainir les eaux de tous les lacs et cours d'eau de la région	**50.** Faire le bilan des travaux d'assainissement des eaux de la région	MENV, MAMSL	E
	51. Compléter la restauration et en assurer le suivi sur les cours d'eau qui ont été affectés par le flottage du bois	MENV; MRC LSJE	E
	52. Poursuivre le travail de nettoyage, de stabilisation et de revégétalisation des berges des cours d'eau	Alcan; MENV; Serv. aqua (MENV); ZIP A-J; MRC LSJE; Municipalités	E

Orientations	Actions	Responsables	État d'avancement
Eau suite			
	53. Prendre les moyens nécessaires pour compléter le système d'assainissement des eaux municipales, industrielles et agricoles avant 2002.	Alcan; MENV; Serv. aqua (MENV); ZIP A-J; Ab-C (Alma); St-Thomas; CCP; MRC LSJE; Municipalités	E
	54. Mise en œuvre des plans PARE (Plan d'action et réhabilitation écologique)	ZIP A-J; MENV	E
26. Promouvoir la classification des rivières de la région en fonction de leur potentiel et valeur patrimoniale, récréo-touristique, énergétique, etc.	**55.** Réaliser un plan de classification des rivières.	MRN Territoire; MENV	I
	56. Réaliser une consultation sur ce plan auprès de la population	MRN Territoire; MENV	I
	57. Définir et proposer un réseau régional des rivières du patrimoine	MRN Territoire; MENV	I
27. Évaluer le potentiel et mesurer la qualité des aquifères	**58.** Cartographier les principaux aquifères de la région : géométrie, structure interne, quantité d'eau, etc.	UQAC	?
	59. Faire l'inventaire de la qualité de l'eau des puits publics et privés, notamment pour le nitrate et l'arsenic	MENV	I
28. Incorporer, à l'intérieur de la seconde génération des schémas d'aménagement du territoire, le concept suivant que l'eau est une ressource écologique	**60.** Participer à l'élaboration de la seconde génération des schémas d'aménagement du territoire	MRC LSJE	C
29. Mettre au point un système de surveillance continue du niveau de l'eau des réservoirs et de l'état des barrages	**61.** Assurer la finalisation des travaux d'inventaire des ouvrages de retenue	Serv. Gestion Barrages	C
	62. Assurer la mise en place d'un système efficace de monitoring du niveau de l'eau des réservoirs et de l'état des barrages	Alcan; Ab.-C (Alma) Elkem; Hydro-Ilnu; Serv. Gestion Barrages; Dév. Électrique (MRN)	E
30. Établir un système de gestion des eaux par bassin-versant	**63.** Dresser une carte des bassins de drainage devant composer le cadre d'intervention des comités de bassin	CREDD	E
	64. Mettre sur pied les comités de bassin	MENV	E
31. Promouvoir une gestion de l'eau potable	**65.** Faire des pressions afin que la gestion des eaux ne soit pas privatisée		C
Éducation			
32. Compléter le bilan dressé dans ce domaine à l'intérieur des EGE	**66.** Se doter d'une définition et d'un cadre conceptuel pour situer les intervenants dans le domaine de l'ERE		?
	67. Dresser un inventaire complet des efforts déployés dans le domaine de l'ERE à l'échelle régionale en insistant sur : • Les critères de classification • Formation en milieu scolaire • Formation en milieu extra-scolaire	AQPERE	?
33. Assurer une coordination efficace des travaux des divers organismes éducatifs oeuvrant dans le domaine de l'environnement à l'échelle régionale	**68.** Créer un comité régional de coordination des travaux des organismes éducatifs œuvrant dans le domaine de l'environnement		?
34. Constituer un réseau régional formel des intervenants impliqués dans l'ERE	**69.** Établir un réseau des principaux organismes éducatifs œuvrant dans le domaine de l'environnement		?

Orientations	Actions	Responsables	État d'avancement
Éducation suite			
35. Intégrer l'éducation et la formation relatives à l'environnement dans les secteurs socio-économiques	**70.** Accentuer le développement de l'ERE dans le secteur agricole	Zip A-J	C
	71. Accentuer le développement de l'ERE dans le secteur forestier et faunique	MRN Forêt; AFSLSJ	C
	72. Accentuer le développement de l'ERE dans le secteur de l'énergie		?
	73. Établir la pertinence et la faisabilité d'un programme international d'été de MBA en gestion environnementale	UQAC	?
	74. Prioriser l'emploi par les entreprises et les organismes de professionnels et de techniciens dont la formation scientifique spécialisée en environnement est reconnue		?
	75. Analyser les possibilités de développer l'ÈRE dans les secteurs socio-économiques utilisant les ressources du milieu		?
Énergie			
36. Connaître le potentiel énergétique régional	**76.** Évaluer le potentiel énergétique régional	Pol. Tech. Energie (MRN)	?
	77. Évaluer les potentiels éolien et solaire	Pol. Tech. Energie (MRN)	C
37. Connaître le bilan énergétique régional	**78.** Mesurer la consommation énergétique selon les sources	Alcan; Hydro-Québec; Gaz Métro	E
38. Poursuivre la promotion de l'efficacité énergétique par l'information, la sensibilisation, le perfectionnement, la promotion et le transfert technologique	**79.** Élaborer des indicateurs de développement durable, cf. document du CQDD portant sur la proposition globale pour tous les autres thèmes	CQDD	E
39. Favoriser les économies d'énergie	**80.** Favoriser la mise en œuvre de programmes d'efficacité énergétique	AEE; Hydro-Québec; Gaz Métro	E
40. Mettre en application un plan d'action visant la réduction de la consommation de carburant dans le transport urbain	**81.** Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action régional qui réponde mieux aux besoins de la population		?
41. Poursuivre les travaux sur le développement intégré des rivières en considérant les aspects liés à la biodiversité	**82.** Développer une concertation régionale		?
	83. Suivre l'évolution des travaux de suivi et de recherche sur les mécanismes de méthylation du mercure et d'accumulation dans les réservoirs ainsi que le développement de mesures d'atténuation appropriées	MENV; Serv. aqua (MENV); Hydro-Québec	E
42. Promouvoir une utilisation réduite de produits ayant des effets adverses sur la faune et la flore	**84.** Encourager les exploitants à poursuivre les activités de recherche pour minimiser l'utilisation de produits ayant des effets adverses sur la faune et la flore	FAPAQ; MENV (rég); Ser. aqua (MENV)	I
43. Lorsque de nouveaux projets d'aménagement hydroélectrique sont requis, favoriser le développement de rivières déjà aménagées	**85.** Faire les pressions nécessaires pour que soient complétés les travaux du Groupe de travail interministériel sur le développement intégré des rivières		?
	86. S'assurer qu'un examen des impacts de ces projets sur l'environnement sera fait à l'intérieur du processus de décision relatif à ces projets(Obligatoire par la LOI (LQE) art. 31)	MENV	E

Orientations	Actions	Responsables	État d'avancement
Énergie suite			
44. Favoriser la restauration des sites affectés par la mise en valeur des ressources énergétiques	**87.** Poursuivre l'application de la mesure visant à s'assurer de la remise à l'état naturel des emprises énergétiques à la suite de l'abandon de leur exploitation	Hydro-Québec	I
	88. Poursuivre l'application de la mesure concernant le maintien de la sécurité des barrages et des digues abandonnés ou la restauration des sites, le cas échéant	Centre exp. Hydrique (MENV); Hydro-Québec; MENV	E
Faune			
45. Assurer une exploitation de la faune qui soit de nature à ne pas compromettre son renouvellement	**89.** Dresser un bilan annuel complet et exhaustif des prélèvements fauniques dans l'ensemble des territoires structurés	FAPAQ	E
	90. Favoriser la prise en charge des utilisateurs dans la gestion de la faune aquatique des territoires libres	FAPAQ; RZECS	E
	91. Cerner l'importance de la diminution des activités de prélèvement, ses facteurs explicatifs et ses impacts sur la gestion du patrimoine faunique	FAPAQ	E
	92. Mettre en œuvre des actions visant à accroître les retombées récréatives et financières reliées à l'exploitation de la faune et ce, dans une perspective de développement durable	FAPAQ; RZECS	E
	93. Mesurer les retombées socio-économiques régionales de l'exploitation du patrimoine faunique	FAPAQ	I
	94. Consolider et améliorer le système de production des ressources halieutiques du lac Saint-Jean et de ses tributaires le cas échéant, notamment pour la ouananiche et le doré jaune	FAPAQ	E
	95. Restaurer et mettre en valeur les ressources salmonicoles des rivières du Saguenay, notamment par un programme d'ensemencement approprié	FAPAQ	C
	96. Préciser la localisation et l'état des frayères de l'éperlan arc-en-ciel dans le moyen Saguenay	FAPAQ	E
	97. Poursuivre et intensifier le programme de pêche en ville	FAPAQ	E
	98. Mettre au point une méthode d'évaluation annuelle des fluctuations d'abondance de l'éperlan arc-en-ciel au Lac Saint-Jean et déterminer les facteurs limitant	FAPAQ	E
	99. Poursuivre les programmes visant à limiter l'impact des espèces compétitives de l'omble de fontaine, en tenant compte des autres ressources, et sensibiliser la population aux conséquences désastreuses reliées à l'introduction d'espèces de poissons compétitrices	FAPAQ; RZECS	E
	100. Faire un suivi rigoureux de la pêche blanche sur le Saguenay et élaborer un plan de gestion approprié	FAPAQ; MPO; Port Sagu	E

Orientations	Actions	Responsables	État d'avancement
Faune suite			
	101. Assurer la mise en œuvre du plan de gestion de l'orignal et de l'ours noir et apporter les correctifs nécessaires en concertation avec les usages	FAPAQ	E
	102. Connaître le niveau d'exploitation et améliorer nos connaissances de la biologie des espèces qui font l'objet de piégeage	FAPAQ	E
	103. Participer à l'établissement du plan régional de développement de la villégiature	FAPAQ; CREDD	E
46. Identifier les habitats fauniques essentiels et en assurer la protection	**104.** Évaluer les pratiques d'aménagement forestier sur la qualité des écosystèmes fauniques	MENV; MRN Forêt; Zip A_J; Ass. Sauv.; Rivage	E
	105. Établir un plan de protection des milieux humides	FAPAQ; Rivage; MENV; Ass. Sauv.; Corp. Petit marais	E
	106. Définir le réseau régional des rivières du patrimoine en tenant compte de sa diversité biologique	MENV; MRC LSJE; Municipalités	I/C
	107. S'assurer que l'impact sur la biodiversité sera pris en compte dans l'évaluation environnementale des projets de construction de petites centrales hydroélectriques	Dév. Électrique (MRN); Zip A-J; CREDD	E
	108. Développer un programme de sensibilisation du public sur l'importance des milieux forestiers	MENV; CREDD; Ass. Sauv.; AFSLSJ	E
47. Sauvegarder les espèces vulnérables, rares ou menacées	**109.** Dresser la liste à l'échelle régionale des espèces vulnérables, rares ou menacées de disparition tant pour les végétales qu'animales	FAPAQ;CREDD	C
	110. Élaborer un plan régional d'intervention pour les espèces vulnérables, rares ou menacées de disparition tant pour les espèces végétales qu'animales	FAPAQ; CREDD	E
	111. Établir un programme de sensibilisation du public sur les espèces vulnérables, rares ou menacées	FAPAQ; CREDD; MRN Territoire	I
	112. Identifier, décrire et évaluer le potentiel faunique des territoires libres	FAPAQ	E
48. Identifier, cartographier et décrire les territoires susceptibles d'être réservés à la conservation des habitats sur 12% du territoire régional dans l'esprit du Sommet de Rio	**113.** En fonction des critères partagés par les organismes internationaux, procéder à l'identification des zones ou terres susceptibles d'être désignées aires protégées au cours de la prochaine décennie	MENV; MRN Territoire;	E
Forêt			
49. Structurer la forêt habitée régionale	**114.** Réaliser le bilan quinquennal des programmes, expériences et proposer des stratégies en redémarrage	MRN Territoire; MRC LSJE	E
	115. Développer une structuration souple des initiatives locales et micro-régionales, actuelles et émergentes (Sociétés Municipales de développement, Fermes forestières, ZEC, ...)	MRN Territoire; MRN Forêt; MRC LSJE	E

Orientations	Actions	Responsables	État d'avancement
Forêt suite			
	116. Promouvoir l'aménagement des forêts privées en augmentant la gamme des travaux sylvicoles et en révisant les taux à la hausse de manière à stabiliser l'emploi et la main d'œuvre	MRN Territoire; Agences forêts privées	E
	117. Organiser la gestion intégrée des ressources	MENV; FAPAQ; MRN Forêt; MRN territoire; Agences forêts privées; MRC LSJE	E
50. Appliquer à fond et bonifier le RNI (règlement sur les normes d'intervention) sur les aires communes de la forêt publique et les TPI (territoires publics intramunicipaux)	**118.** Augmenter significativement les travaux d'aménagement déjà amorcés au cours des dernières années (éclaircies commerciales et pré-commerciales, coupes de régénération, de jardinage, ...), afin d'augmenter les stocks (rendement accru)	MRN Forêt	E
	119. Développer de nouvelles techniques de récolte (ex : coupe en mosaïque)	MRN Forêt	E
	120. Voir à l'application de la réduction du tiers au quart les superficies des coupes à blanc laissées par les sentiers de débusquage sur les parterres de coupe	MRN Forêt	R
	121. Favoriser la récolte de bois par la méthode multi-fonctionnelle dans les CPRS	MRN Forêt; RZECS	E
	122. S'assurer du contrôle strict de la construction des routes et ponts forestiers, afin de réduire au minimum la pollution, colmatage des frayères et perturbation des régimes hydriques	MRN Forêt; RZECS; MENV; MRC LSJE	E
	123. Adopter des mesures strictes d'encadrement pour tout autre type de site tel que : sites d'intérêt, de randonnée, de portage et de villégiature + corridors routiers qui font déjà l'objet d'un certain contrôle, mais encore insatisfaisant	MRN Forêt; RZECS; MRC LSJE	E
51. Maximiser la polyvalence des sites forestiers des terres publiques et privées	**124.** Compléter et tenir à jour l'inventaire + amorcer une large diffusion de cet outil d'aménagement polyvalent (Internet, Atlas régional)	MRN Forêt; MRC LSJE	E
	125. Développer des outils d'information à caractère socio-territorial pour supporter les planifications diverses	UQAC; MRN Territoire	E
52. Maximiser les retombées sociales et économiques de l'exploitation de nos ressources forestières régionales en accroissant les activités de transformation à forte valeur ajoutée	**126.** Encourager financièrement des recherches intensives (économiques et techniques) sur des filières de valorisation forestière de deuxième et troisième transformation, arrimées aux deux filières principales existantes	UQAC; MRN Territoire; MDER	E
	127. Réaliser un bilan des expérimentations et études réalisées à ce jour avec et sur les BRF (bois raméaux fragmentés)	MRN Forêt; UQAC	I
	128. Appliquer graduellement des stratégies conséquentes sur des territoires pilotes avec protocoles expérimentaux	MRN Forêt	E
	129. Appuyer le projet « Branché sur le bois »	Responsables du projet	E
	130. Constituer une banque de matière ligneuse réservée aux fins de projet de transformation à valeur ajoutée	MRN Forêt	I

Orientations	Actions	Responsables	État d'avancement
Forêt suite			
53. Assurer la pérennité des ressources en milieu forestier et leur valorisation	**131.** Exiger l'adoption par les municipalités d'une réglementation sur la protection des arbres et l'aménagement des forêts urbaines et privées	Municipalités	E
	132. Augmenter les activités d'information et d'éducation concernant les ressources du milieu forestier	AFSLSJ; Agence forêts privées; UQAC	E
	133. Réaliser incessamment des études scientifiques impartiales afin de répondre aux inquiétudes croissantes des collectivités forestières relatives au taux de régénération de la forêt régionale et aux ruptures de stock conséquentes, étroitement reliées au calcul de la possibilité forestière; en diffuser largement les résultats	MRN Forêt ; UQAC	E
	134. Développer des indices de qualité d'habitat pour atténuer les impacts des coupes sur la faune, et particulièrement les espèces associées aux forêts surannées ou récemment brûlées	FAPAQ; UQAC	I
	135. Documenter et analyser les impacts des coupes au-delà du 50ième parallèle et trouver des solutions de rechange aux méthodes traditionnelles de coupe	MRN Forêt	E
	136. Accroître les connaissances sur les écosystèmes forestiers exceptionnels	MRN Forêt	E
Matières dangereuses			
	137. Moratoire sur l'importation et l'exportation des matières dangereuses résiduelles, sols contaminés dans la région et au Québec		?
	138. Connaître de façon précise et complète la production, l'importation et l'exportation des matières dangereuses résiduelles et sols contaminés dans la région		?
	139. Exiger que les sols et autres matières exclues soient réinclus dans le règlement sur les matières dangereuses		?
	140. Donner suite aux recommandations de la Commission Munger		?
	141. Appliquer intégralement les recommandations de la Commission Charbonneau		?
	142. Pour tout traitement de sols contaminés et matières dangereuses il faut avoir acceptabilité sociale.		?
	143. Moratoire sur toute construction d'un nouvel incinérateur dans la région et au Québec		?
	144. Encourager les producteurs de déchets à traiter les déchets sur le site de production ou le plus près possible des sites de production		?
	145. Exiger un système de traitement de façon temporaire		?
	146. Exiger la réinstauration du manifeste des transports québécois et canadiens		?

Orientations	Actions	Responsables	État d'avancement
Matières dangereuses suite			
	147. Imposer des audiences du BAPE pour toutes nouvelles technologies ou nouveaux projets de recyclage ou d'élimination de matières dangereuses		?
	148. Imputabilité des compagnies productrices du berceau au tombeau pour l'élimination ou le traitement		?
	149. Imposer une harmonisation réglementaire provinciale, canadienne semblable à celle des États-Unis		?
	150. Instaurer une loi protégeant les groupes et les citoyens contre les poursuites d'entreprises privées		?
	151. Que les provinces utilisent leur droit de refus face à l'importation de matières dangereuses tel que le permet l'ALENA		?
	152. Arrêter le démantèlement et réinvestir dans le MENV		?
	153. Formation d'un comité pan-canadien (coalition) sur l'importation des matières dangereuses avec une assise régionale		?
	154. Exiger que le MENV fasse diminuer de 25% l'utilisation de pesticides et herbicides dans les agglomérations urbaines		?
	155. Interdire le brûlage des pneus		?
	156. Mettre en place/élaborer une charte régionale de l'environnement		?
	157. Exiger plus d'informations et de transparence sur les réinvestisseurs en ce qui a trait aux matières dangereuses		?
	158. Proposer une loi québécoise qui obligerait les générateurs de risque (ex : propriétaires d'entrepôt de matières dangereuses) à communiquer ces risques à la municipalité et que la municipalité ait l'obligation d'informer les citoyens d'une façon adéquate en regard des conséquences sociales, économiques, sur la santé, politiques et psychologiques dont il faut tenir compte	MSP	?
	159. Qu'une commission parlementaire se penche sur la question du droit des citoyens à l'information, en examinant la Législation américaine à ce sujet, le « Right to know act »(Commission Nicolet)		?
	160. Moratoire ou fermeture de tout système d'incinération de déchets dangereux		?
	224. Formation immédiate d'un comité pour prendre contact avec la coalition québécoise et canadienne et qu'il s'assure d'une juste terminologie		?

Orientations	Actions	Responsables	État d'avancement
Mines			
54. Éliminer tout rejet de substances toxiques rémanentes dans l'environnement	**161.** Promouvoir le Programme de neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier	MENV Mines	E
	162. Réduire les rejets liquides (réduction de 90%) et les substances toxiques persistantes en provenance de la mine de Niobec et également, voir à la réutilisation des résidus solides	MENV; Niobec	E
	163. Assurer un suivi environnemental adéquat des travaux d'assainissement des eaux industrielles rejetées de la mine de Niobec	MENV; Niobec	E
	164. Identifier et assurer la conservation de la diversité des écosystèmes tourbeux représentatifs de la région	MENV	I
	165. Assurer l'intégration de l'industrie minière au Programme de réduction des rejets industriels (PRRI)	MENV; AMQ	E
55. Assurer une surveillance continue de tous les sites miniers en opération	**166.** Faire un monitoring environnemental serré des opérations du complexe minier de wollastonite	MENV	A
	167. Connaître l'impact des tourbières en exploitation sur le milieu environnant	MENV	I
	168. Connaître l'état de l'environnement affecté par l'exploitation des gravières et des sablières	MRC LSJE	E
	169. Assurer un monitoring serré du parc à résidus de la mine de Niobec	MENV; Niobec	E
56. Procéder à la réhabilitation de tous les sites miniers abandonnés	**170.** Proposer un programme de réhabilitation du site d'exploitation de la silice à Lac Bouchette		?
	171. Proposer un programme de réhabilitation de toutes les gravières et sablières abandonnées et faire l'inventaire des gravières et sablières en exploitation en terme de quantité et de volume de matières à exploiter	MRN Mines; MRC LSJE	E
	172. Promouvoir l'application rigoureuse du Règlement sur la restauration des sites miniers		?
57. Évaluer les risques sur la santé humaine de l'exploitation minière dans la région	**173.** Évaluer les risques à la santé causés par l'exploitation de la Wollastonite, tant pour les employés que pour les populations en relation avec les risques connus de l'amiante		A
Transports			
58. Améliorer les infrastructures et services de transport intra et inter-régionaux	**174.** Améliorer la qualité et l'entretien des voies d'accès à la région et les artères intra-régionales		?
	175. Favoriser l'intermodalité par l'utilisation de l'ensemble des moyens de transport disponible (maritime, aérien et ferroviaire)		?
	176. Faire un monitoring environnemental serré des travaux de construction de l'autoroute Alma/La Baie	MENV	E

Orientations	Actions	Responsables	État d'avancement
Transports suite			
59. Assurer la sécurité du transport des matières dangereuses	**177.** Assurer l'application rigoureuse de la Loi sur le transport des matières dangereuses	TC Surface; Alcan; TJS	E
	178. Promouvoir la réduction, le recyclage et la valorisation des matières dangereuses (voir Plan d'action Matières dangereuses)	MENV; Alcan; Ab-C (Alma); Elkem; CCP	E
	179. Rétablir le manifeste de transport qui permet le contrôle du transport des matières dangereuses		?
	180. Exercer une vigilance constante en matière de sécurité maritime et de déversement dans les eaux du Saguenay	MPO; Port Sagu.; TC Surface	E
60. Rendre le transport moins énergivore	**181.** Promouvoir le développement du transport en commun	Municipalités	E
	182. Accroître les efforts d'éducation du public aux choix éclairés en matière de véhicules motorisés à moindre incidence énergivore et polluante	Municipalités	I
61. Assurer une gestion environnementale de toutes les matières produites par l'industrie des transports ou utilisées pour assurer le transport	**183.** Répertorier et gérer les sites de pneus usés et cimetières d'automobiles afin d'en contrôler les dimensions et éviter les risques d'accidents	MENV; Municipalités	E
	184. Établir des mesures d'atténuation ciblées dans l'utilisation des abrasifs routiers le long des corridors sensibles	Municipalités	E
	185. Faire l'éducation populaire sur l'utilisation des abrasifs		?
	186. Accorder le maximum de soutien au initiatives de récupération des huiles usées	Municipalités	E
	187. Assurer l'application rigoureuse de la Politique sur les neiges usées	MENV; Municipalités	E
	188. Favoriser la recherche de nouvelles technologies d'élimination des neiges usées	Municipalités	I
62. Assurer une gestion environnementale des infrastructures et modes de transport dans le milieu forestier	**189.** Appuyer l'application des règlements et normes d'intervention en forêt publique (RNI) afin de limiter au minimum les impacts de la construction des ponts et chemins forestiers sur les écosystèmes riverains et fluviaux	MRN Forêt	E
	190. Assurer l'application rigoureuse de la loi sur le contrôle des véhicules hors route ainsi qu'à la poursuite des recherches de la SAAQ relatives à la sécurité du réseau routier, à la formation et au contrôle des conducteurs.	Municipalités	E
63. Développer et favoriser dans les villes les réseaux cyclables et piétonniers	**191.** Faire l'interconnexion des pistes régionales et locales et développer les pistes cyclables à l'intérieur des villes	Municipalités	E
Urbanisation			
64. Assurer une eau potable de qualité à tous les citoyens	**192.** Voir à l'inventaire et à la protection de la nappe aquifère en se donnant les moyens techniques et juridiques	MENV; Municipalités	E
65. Éliminer les rejets d'eaux usées non traitées dans toutes les municipalités	**193.** S'assurer que les municipalités adhèrent aux programmes en vigueur et fournir des appuis et motifs en ce sens	Municipalités	E
	194. Assurer une surveillance serrée de la disposition des eaux usées dans les zones rurales et les résidences secondaires	MENV; St-Thomas; Albanel; MRC LSJE; Municipalités	E

Orientations	Actions	Responsables	État d'avancement
Urbanisation suite			
66. Valoriser les matières résiduelles	**195.** Favoriser le développement du compostage et l'étendre à l'ensemble de la région	Municipalités	E
	196. Favoriser la recherche pour la valorisation par compostage des matières fécales pour les résidences soumises à la réglementation pour les eaux usées des résidences isolées en vue d'améliorer l'efficacité de leur système de traitement des eaux usées	MENV	C
	197. Compléter les programmes de gestion intégrée des déchets domestiques	MRC LSJE; Municipalités	E
67. Freiner l'étalement urbain	**198.** Favoriser le respect du zonage agricole	MRC LSJE; Municipalités	?
	199. Refermer les boucles de développement des municipalités	MRC LSJE; Municipalités	E
	200. S'assurer d'un respect de la réglementation municipale	MRC LSJE; Municipalités	E
	201. Faire l'éducation populaire sur l'étalement urbain	Municipalités	I
68. Favoriser la protection et la valorisation du patrimoine urbain	**202.** Préservation du patrimoine bâti	MRC LSJE; Municipalités	E
	203. Protection des paysages urbains	MRC LSJE; Municipalités	E
	204. Valorisation des forêts urbaines	MRC LSJE; Municipalités	E
	205. Valoriser les paysages identifiant le caractère rural du territoire	MRC LSJE; Municipalités	I
	206. Charte paysagère régionale	MRC LSJE	E
69. Assurer la pérennité des petites communautés et milieux ruraux	**207.** Intégration des fonctions sur le territoire et complémentarité	MRC LSJE	E
	208. Appui au développement des jonctions économiques et de l'emploi	CLD Maria-Chapd.; CLD Domaine-du-Roy; MRC LSJE	E
70. Freiner et mieux gérer l'établissement de carrière et sablière	**209.** Réviser le régime légal actuel et améliorer la planification des ces activités	MENV; MRC LSJE; Municipalités	E
71. Favoriser la viabilité des municipalités en terme de développement durable	**210.** Créer un réseau des municipalités de la nordicité et du développement durable axé sur la compilation et la promotion d'expériences à succès en ce qui concerne la planification urbaine : adaptation aux facteurs climatiques, transport, aménagement, paysages	MRC LSJE	E
72. Se doter et mettre en place les indicateurs de développement durable pour suivre l'état de la situation	**211.** D'appuyer la démarche du CQDD dans l'élaboration d'indicateurs de développement pour la région tout en reconnaissant la contribution du CREDD à l'élaboration des indicateurs environnementaux		E
Urgences environnementales			
73. Connaître de façon complète et exacte les risques liés aux catastrophes naturelles et aux accidents technologiques	**212.** Bâtir la carte régionale des risques liés aux catastrophes naturelles	MSP; MRC LSJE	?
	213. Bâtir la carte régionale des risques liés aux accidents technologiques	MSP; Alcan; Ab-C (Alma); MRC LSJE	E
	214. Répertorier les ouvrages de retenue	Serv. Gestion Barrages; MRC LSJE	C
	215. Faire un monitoring serré de la gestion des ouvrages de retenue	Serv. Gestion Barrages; Alcan; Ab-C (Alma); Elkem; Hydro-Ilnu	E

Orientations	Actions	Responsables	État d'avancement
Urgences environnementales - suite			
	216. Bâtir et faire connaître les scénarios de rupture des ouvrages de retenue	Alcan; Abi-C (Alma); Elkem Métal	E
74. Bâtir des plans d'urgence opérationnels dans toutes les municipalités de la région	**217.** Évaluer la qualité des plans d'urgence des municipalités et apporter les correctifs qui s'imposent	MSP; Municipalités	E
	218. Mettre à l'épreuve les plans d'urgence révisés dans toutes les municipalités et faire minimalement un exercice annuel	MSP; Municipalités	E
	219. Intensifier la formation du personnel nécessaire à l'application opérationnelle des plans d'urgence	MSP; Municipalités	E
	220. Supporter financièrement et techniquement les municipalités dans la formation du personnel intervenant dans l'application des plans d'urgence	MSP	?
	221. Préparer des documents d'information et s'assurer de la diffusion dans chaque foyer des risques identifiés	MSP; Alcan; Ab-C (Alma); Municipalités	E
	222. Mettre en place des plans d'entraide intermunicipaux de mesures d'urgence	Alcan; Ab-C (Alma); MRC LSJE; Municipalités	E
	223. Par le biais des maisons d'éducation, des organisations non-gouvernementales, des clubs sociaux et des institutions publiques et privées, faire connaître annuellement les plans d'urgences municipaux et les intégrer dans un processus éducationnel face à la sécurité civile de chacun	Municipalités	E

Détails sur les actions abandonnées et complétées

Les actions abandonnées et complétées sont présentées ci-dessous avec l'essentiel de l'information apparaissant sur les fiches. Lorsqu'il n'y a pas de source d'indiquée, c'est qu'il n'y a pas de fiche pour ces actions, soient parce qu'elles étaient complétées ou abandonnées avant 2002. Nous avons alors inscrit les informations dont nous disposions.

Actions abandonnées

Orientation 55, action 166
Orientation 57, action 173
Actions portant sur la mine de Wollastonite

L'exploitation de Wollastonite visée a cessé ses activités définitivement en 2000, justifiant l'abandon de ces deux actions.

Informations transmises par le MENV

Actions complétées

Orientation 6, action 17
Réalisation d'un portrait agroenvironnemental afin de pouvoir établir des priorités d'intervention

Le rapport régional Saguenay–Lac-Saint-Jean Côte-Nord et Nord du Québec du « Portrait agroenvironnemental des fermes du Québec » a été publié, fin 1999-début 2000 par BPR et GREPA.

Information transmise par le MENV

Orientation 10, action 25
Introduire les pratiques de mise en valeur durable des ressources forestières en forêts privées

Les MRC de la région ont des règlements concernant la coupe à blanc de plus de 4 ha d'un seul tenant sur le territoire privé. Le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay–Lac-Saint-Jean a produit le « Guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée » qui a été distribué au 5 000 propriétaires forestiers de la région.

Informations transmises par les Agences régionales de forêts privées et par le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Orientation 11, action 30
Collaborer à l'inventaire des puits et réservoirs de gaz à effet de serre du domaine forestier

Le gouvernement du Québec a réalisé cet inventaire pour la province dans le cadre du Plan d'action québécois de mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques. Des données sur la biomasse anhydre de la forêt québécoise sont incluses dans la fiche de cette action.

Source : rapport annuel 2000-2001 de la Stratégie québécoise sur la diversité biologique, action 93

Orientation 16, action 38
Dresser un bilan annuel des résultats obtenus dans le travail de réduction des substances toxiques émises par la production de l'aluminium

Alcan publie annuellement un rapport de responsabilité sociale traitant des dimensions environnementales, économiques et sociales de ses activités pour ses établissements du Québec.

Annuellement, les données concernant les émissions à l'environnement pour l'année précédente sont fournies à Environnement Canada dans le cadre de l'Inventaire national de rejets de polluants (INRP). Les données sur les contaminants émis (sans égard à la dimension toxicité), notamment les HAP et les fluorures (HF), sont compilées et rendues publiques (INRP et rapport annuel).

Année après année, Alcan poursuit des efforts en vue d'adopter des mesures de réduction de ses émissions de contaminants. L'introduction récente d'un nouveau brai à faible teneur en HAP dans les cuves de type Söderberg, fruit d'une recherche conduite par le Centre de recherche et de développement Arvida d'Alcan (CRDA), l'introduction de sels chlorés pour remplacer le chlore gazeux dans les centres de coulée en sont des exemples.

Information transmise par Alcan Métal primaire

Orientation 17, action 40
Assurer le suivi du plan d'assainissement des eaux du MENV (assurer la réutilisation des eaux entrant dans le procédé d'extraction de l'alumine)

Le seul émissaire concerné dans la région est l'émissaire B de l'Usine Vaudreuil au Complexe Jonquière. Le complexe Jonquière a été l'objet de travaux d'amélioration concernant le traitement des eaux entre 1991 et 1999. Le programme d'assainissement des eaux (PAE) du complexe, qui a nécessité un investissement global de 42 millions $, a permis d'effectuer des contrôles à la source

(eaux sanitaires, eaux contacts, etc.) et d'optimiser le traitement des eaux industrielles à l'émissaire B. Le PAE est complété.

Alcan effectue un suivi périodique de la qualité des eaux de l'ensemble de ses émissaires (eaux pluviales et eaux industrielles).

Notons qu'entre la fin des années 1980 et la fin de la dernière décennie, les mesures prises par l'entreprise ont permis de réduire considérablement les matières en suspension et les charges en aluminium et d'éliminer presque complètement la présence de HAP dans les rejets liquides. Les efforts d'Alcan ont été publiquement reconnus par Saint-Laurent Vision 2000. Particulièrement, le PAE au Complexe Jonquière a été reconnu par le ministère de l'Environnement du Québec.

Information transmise par Alcan Métal primaire

Orientation 18, action 41

Faire une évaluation périodique des programmes visant à réduire les fluorures de tous les effluents des usines d'aluminium de la région

Alcan établit un bilan périodique (annuel) de ses rejets aux effluents depuis les émissaires de ses usines. Des mesures ont été prises afin de réduire les rejets, les pertes accidentelles de matières ou de contaminants et de favoriser la récupération et/ou le traitement et/ou la réutilisation et/ou la disposition appropriée des substances issues des procédés.

Les émissions de fluorures totaux ont diminué au fil des années à la faveur du programme de modernisation des alumineries en cours au Québec (baisse de 31 % au Québec entre 1997 et 2002), de technologies d'épuration éprouvées, de systèmes de ventilation des gaz plus performants et d'opérations davantage mécanisées dans les salles de cuves. La réduction des émissions de fluorures totaux implique une réduction des fluorures présents dans les effluents des usines d'Alcan. Les taux d'émission de fluorures dans l'eau sont largement inférieurs à la directive du ministère de l'Environnement du Québec pour les alumineries récentes (Grande-Baie, Laterrière et Alma).

Information transmise par Alcan Métal primaire

Orientation 21, action 45

Faire un monitoring de l'application des normes environnementales au site d'entreposage des brasques usées et aux sites d'élimination des déchets industriels

Site d'entreposage des brasques usées du Complexe Jonquière.
Ce site contient un peu plus de 500 000 tonnes métriques de brasques entreposées de façon sécuritaire dans des installations spécialement conçues à cette fin (plancher étanche, protection contre les intempéries, ventilation, etc.). Alcan effectue une inspection mensuelle du site. Un échantillonnage hebdomadaire du canal de drainage près du site est effectué du printemps à l'automne. Un suivi hebdomadaire du niveau de la nappe phréatique autour du site d'entreposage a également lieu. Aussi, un échantillonnage des eaux souterraines autour et en aval du site est réalisé au printemps et à l'automne. Un échantillonnage hebdomadaire du ruisseau Lahoud est réalisé, compte tenu que ce ruisseau passe en bordure des sites de résidus industriels du Complexe Jonquière.

Depuis le 1er octobre 2001, Alcan n'est plus autorisée à entreposer de nouvelles brasques issues des opérations courantes. Elle expédie les brasques de manière sécuritaire aux États-Unis pour y être traitées, en vertu d'un permis d'exportation exigé de par la réglementation fédérale.

Site de disposition des déchets industriels du Complexe Jonquière (SDDI).
Ce site est en opération depuis 1995, et est aménagé selon les règles en usage pour en assurer sa sécurité. Il reçoit les déchets solides des usines d'Alcan au Saguenay–Lac-Saint-Jean, comme, par exemple, du bois non récupérable, du coke non récupérable, des filtres à air non fluorés, des résidus métalliques non contaminés, des tuiles et du papier non récupérable (52 items différents au total). Une quantité de l'ordre de 9 000 tonnes/année de déchets y sont acheminées.

Alcan cherche à mettre place des mesures pouvant permettre d'accroître la densité d'entreposage (tonnage par mètre cube) et de minimiser la présence au site de certains déchets par une valorisation/recyclage (comme par exemple des palettes de bois usagées). Un contrôle serré de tous les résidus entrant au site est exercé en continu.

Le SDDI est l'objet d'un échantillonnage des eaux souterraines deux fois par année. À tous les cinq ans, un laboratoire expert effectue une étude des résultats du suivi des eaux souterraines. De plus, à chaque mois d'été, les eaux de surface sont échantillonnées. Les eaux souterraines et de surface sont recueillies et acheminées par drainage vers les lacs de boues rouges de l'usine Vaudreuil (usine qui transforme la bauxite en alumine) pour ensuite être réintroduites dans les procédés de cette usine.

Les informations recueillies dans le cadre des échantillonnages sur ces deux sites sont transmises au ministère de l'Environnement du Québec et ont pour but de s'assurer que les sites d'entreposage sont sécuritaires.

Information transmise par Alcan Métal primaire

Orientation 22, action 46

Publier un rapport annuel sur le suivi des mesures prises par Alcan pour assurer le respect des normes environnementales à la nouvelle aluminerie d'Alma

Les communications concernant le suivi environnemental de l'usine Alma s'effectuent principalement par le biais du comité d'aménagement et de suivi environnemental de Ville d'Alma (comité CASE), qui regroupe des représentants des voisins de l'usine, des groupes communautaires (incluant le CREDD), du milieu agricole et de la municipalité. À chaque rencontre du comité CASE, un compte rendu est effectué et distribué aux membres du groupe. Le document, qui contient aussi des informations complémentaires en annexe (graphiques, tableaux, etc.), est également disponible pour consultation à l'Hôtel de ville d'Alma.

Dans le cadre des rencontres du CASE, des présentations sont effectuées sporadiquement pour montrer les résultats environnementaux de l'usine pour les divers paramètres faisant l'objet d'un suivi. De plus, des informations sur le suivi environnemental de l'usine sont communiquées régulièrement au ministère de l'Environnement du Québec.

L'usine Alma a publié en 2003 un rapport environnemental pour l'année 2002. Ce rapport a été distribué aux employés de l'usine, aux membres du CASE, aux 650 voisins de l'usine et aux représentants du milieu socio-économique local.

Information transmise par Alcan Métal primaire

Orientation 29, action 61

Assurer la finalisation des travaux d'inventaire des ouvrages de retenu

L'inventaire des barrages du Québec a été réalisé et les informations relatives à ces ouvrages sont disponibles via un répertoire accessible sur Internet, sur le site du MENV.

Information transmise par le Centre d'expertise hydrique du MENV

Orientation 31, action 65

Faire des pressions contre la privatisation des eaux

Adoption en 2003 de la Politique de l'eau, stipulant entre autres que l'eau est un patrimoine collectif des Québécois.

Orientation 36, action 77

Évaluer les potentiels éolien et solaire

Le programme de mesure du potentiel éolien (PMPE) du ministère des Ressources naturelles, Faune et Parcs (MRNFP) n'a pas ciblé la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean. Toutefois, il existe une carte des vents créée par l'université du Québec à Rimouski (pour le compte du ministère) et accessible via internet.

Un projet d'évaluation du potentiel solaire a été mené par une équipe de chercheurs de l'Université du Québec à Chicoutimi, en relation avec la mise au point d'une nouvelle méthode d'évaluation de l'ensoleillement à partir de données satellitaires. Le MRNFP n'a pas spécifiquement ciblé la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean mais des cartes saisonnières de l'ensoleillement des diverses régions du Québec, dont celle du Saguenay—Lac-Saint-Jean, ont été préparées et sont accessibles sur le site web du MRNFP. Le Québec jouit d'un fort ensoleillement et l'énergie solaire y est abondante. Cependant, l'énergie solaire est diffuse et aléatoire et on lui préfère généralement d'autres sources d'énergie plus concentrées et plus régulières.

Information transmise par la Direction des politiques et technologies de l'énergie du Ministère des Ressources naturelles, Faune et Parcs

Orientation 45, action 95

Restaurer et mettre en valeur les ressources salmonicoles des rivières du Saguenay

Il y a eu de 1997 à 2001 un programme de restauration d'habitat et d'ensemencement pour les rivières touchées par la crue exceptionnelle de 1996. Les investissements ont été de 1,5 millions de dollars. Les observations de 2000 et 2001 indiquent que les objectifs de sauvetage fixés ont été en bonne partie atteints.

Information transmise par la FAPAQ

Orientation 47, action 109

Dresser la liste à l'échelle régionale des espèces vulnérables, rares ou menacées de disparition

La liste des espèces végétales et animales susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables a été établie au cours de l'an 2001, et révisée en 2002-2003, en raison des changements apportés aux listes officielles.

Information transmise par le CREDD

Orientation 66, action 196

Favoriser la recherche pour la valorisation par compostage des matières fécales pour les résidences isolées

Les MRC de la région se sont dotées d'équipements de traitement des boues de fosses septiques dont l'utilisation est à favoriser. Les boues issues de traitement sont valorisées selon les restrictions inhérentes à ce résidu.

Information transmise par le MENV

Orientation 73, action 214

Répertorier les ouvrages de retenue

Le Centre d'expertise hydrique a complété l'acquisition des informations relatives aux barrages du Québec et les a rendues disponibles via un répertoire accessible sur Internet. De plus, les barrages à forte contenance ont fait l'objet d'une classification selon le Règlement sur la sécurité des barrages.

Information transmise par le Centre d'expertise hydrique du MENV

Actions complétées en partie

Plusieurs actions ont plus d'un « responsable ». Dans plusieurs cas, l'un deux a indiqué que l'action était complétée pour ce qui concernait ses activités. Voici ces réalisations, en bref, par action.

Les informations proviennent des fiches.

Orientation 1, action 1

Démonstration à la ferme (pour les producteurs)

MAPAQ

Différents projets de démonstration ont eu lieu; les principaux sujets traités ont été l'aménagement de haies brise-vent, l'utilisation réduite des pesticides, le travail réduit du sol, suivi de la fertilisation dans la culture de maïs et la réduction de la pollution diffuse; dix rencontres ont eu lieu avec environ 110 entreprises participantes.

Orientation 1, action 3

Journées de sensibilisation (pour les producteurs)

MAPAQ

Visites destinées aux producteurs de bovins de boucheries de site aménagés en conformité avec le guide de bonnes pratiques pour la gestion des fumiers de bovins de boucherie (participation : une cinquantaine d'entreprises agricoles); visite d'un site d'élevage dont les enclos haute densité ont été aménagés avec de la poussière de pierre compactée (participation : une vingtaine d'entreprises); organisation d'une journée de sensibilisation en rapport avec l'utilisation d'engrais verts dans les rotations (participation : 17 participants); journée de sensibilisation sur l'agriculture biologique (participation : 20 participants).

Orientation 4, action 11

Faciliter l'utilisation à la ferme de technologies novatrices ayant fait leurs preuves du point de vue agroenvironnemental

MAPAQ

Deux projets de traitement des eaux de laiterie ont été réalisés (marais de traitement et floculateur); deux activités de démonstration ont été tenues pour faire connaître ces systèmes et fournir certains résultats préliminaires en rapport avec l'efficacité. Une quarantaine d'intervenants du milieu ont participé à ces rencontres; ceux-ci seront ainsi en mesure de faire connaître ces systèmes à leurs clients soit les entreprises agricoles.

Orientation 13, action 32

Favoriser la réalisation des programmes et mesures volontaires visant la réduction de la pollution atmosphérique

Abitibi-Consolidated, division Alma

Remplacement du brûleur de la chaudière no 10 pour diminuer les émissions de matières particulaires et de NOX en deçà des normes d'émissions atmosphériques. Il reste à finaliser la caractérisation des émissions atmosphériques prévues en mars 2003. À noter que cette action n'est pas une mesure volontaire mais requise par la réglementation.

Elkem Métal Canada

Remplacement des sacs de collecteur de poussières et réparations et entretien général assurés.

Alcan Métal primaire

Alcan s'implique dans plusieurs programmes/mesures volontaires de réduction des gaz à effet de serre : En septembre 2000, Alcan a lancé le programme TARGET, une initiative innovatrice mondiale qui vise à gérer à long terme les émissions de gaz à effet de serre dans tous ses établissements; en 2001, Alcan a annoncé une réduction volontaire de ses émissions globales de gaz à effet de serre de 500 000 tonnes pour la période 2001-2004 dans l'ensemble de ses installations dans le monde; au début de 2002, Alcan signait, à titre de membre de l'Association de l'aluminium du Canada, une entente intervenue entre les membres de cette association présents au Québec et le ministère de l'Environnement du Québec pour la réduction volontaire des émissions de gaz à effet de serre; en octobre 2002, Alcan signait une entente spécifique avec le ministère de l'Environnement du Québec pour la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre de 285 000 tonnes jusqu'à la fin de 2003, par rapport aux émissions de 1999 et en fonction d'une capacité de production équivalente. Cette entente est en vigueur jusqu'en 2007 et un nouvel objectif de réduction volontaire des émissions de gaz à effet de serre sera fixé chaque année avec les représentants du gouvernement.

À titre d'exemple de l'application de ces programmes, Alcan a diminué ses émissions annuelles pour ses installations québécoises de l'ordre de 300 000 tonnes en moyenne en 2001 et 2002, basées sur le niveau d'émission et la capacité de production de 1999.

Les efforts de réduction des émissions de fluorures et de poussières ont permis des réductions de l'ordre de 31 % et de 41 % respectivement par tonne d'aluminium produite au Québec. Les émissions de chlore gazeux ont également été réduites par son remplacement par des sels chlorés dans le procédé de purification du métal en fusion dans les fours.

Orientation 25, action 52

Poursuivre le travail de nettoyage, de stabilisation et de revégétalisation des berges des cours d'eau

Alcan Métal primaire

Alcan poursuit depuis presque 20 ans le Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean. Au cours de la première partie du programme entre 1986 et 1996, Alcan a investi 52 millions $ afin d'assurer la protection de plus 100 kilomètres des 450 kilomètres de berges du lac Saint-Jean et de ses tributaires. La deuxième phase du programme, entre 1996 et 2006, consiste essentiellement à l'entretien des interventions déjà réalisées

et nécessitera entre 15 et 20 millions $. Le programme se déroule dans une démarche d'amélioration continue et privilégie toujours la participation du milieu.

À chaque année, Alcan dépose auprès des autorités gouvernementales un rapport annuel de ses réalisations dans le cadre du Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean.

Autres activités : en 2002, l'entreprise a participé financièrement à l'embellissement des berges de la rivière du Moulin et du lac Saint-Gelais à l'arrière de l'usine Laterrière; elle a maintenu son appui technique à titre de membre de la Corporation d'aménagement de Petite Décharge à Alma; sur le site de l'usine Grande-Baie (arrondissement La Baie), un projet d'aménagement intégré des lacs Nérée et Poléon se poursuit depuis 2000.

Orientation 25, action 53

Prendre les moyens nécessaires pour compléter les systèmes d'assainissement des eaux

Abitibi-Consolidated, division Alma

Dans le cadre des attestations d'assainissement en milieu industriel : caractérisation des effluents et programme de suivi sur 12 mois des paramètres d'intérêt afin de déterminer quels paramètres (les contaminants dans l'effluent final) sont susceptibles d'affecter la qualité du milieu récepteur afin de pouvoir mettre en place à partir de 2005 des moyens de contrôle et/ou de réduction de ces paramètres.

Orientation 28, action 60

Participation à la seconde génération des schémas d'aménagement / intégration de l'eau comme ressource écologique

MRC de Lac-Saint-Jean-Est

La MRC a complété la révision de son schéma d'aménagement révisé en 2001. En plus d'être omniprésente dans ce schéma, l'eau fait l'objet de deux orientations spécifiques : protéger et mettre en valeur la ressource « eau » sur l'ensemble du territoire de la MRC ; assurer une protection des aquifères souterrains sur le territoire de la MRC.

Orientation 29, action 62

Assurer la mise en place d'un système efficace de monitorage du niveau de l'eau des réservoirs et de l'état des barrages

Alcan Métal primaire

Alcan suit en continu, à toutes les heures, l'état de ses réservoirs à l'aide de jauges de niveaux et le débit des principales rivières des bassins hydrographiques, ceci pour déterminer les apports naturels prévisibles qui entreront dans les réservoirs. La cueillette et l'analyse de données ainsi que l'utilisation de modèles mathématiques de plus en plus performants permettent d'améliorer les décisions de gestion de l'eau et favorisent la production optimale d'électricité.

Sur le plan de la communication publique, Alcan produit depuis 1991 une publication destinée aux principaux intervenants du milieu, aux riverains du lac Saint-Jean et aux médias régionaux « À Prop-EAU »; diffusée six fois par année. Également, le site www.energie.alcan.com. présente des informations actualisées chaque jour en rapport avec la gestion du lac Saint-Jean et des bassins hydrographiques du réseau Alcan.

Alcan a mis en place depuis de nombreuses années un programme structuré de surveillance de ses ouvrages civils au sein de son réseau hydroélectrique. Cette surveillance repose sur plusieurs éléments.

A) Inspection des ouvrages : l'inspection de reconnaissance (bimensuel) pour l'ensemble des ouvrages, sur l'inspection régulière (au printemps et à l'automne, chaque année), sur l'inspection statutaire par une firme d'ingénieurs spécialisée (annuel), et finalement, sur l'inspection spéciale (au besoin).

B) Essais fonctionnels des équipements périodiques pour les équipements des évacuateurs de crue

C) Instrumentation des ouvrages : suivi du comportement des ouvrages. Ces instruments de mesure de déplacement sont déjà en place sur les barrages du lac Manouane, de la Chute du Diable, de l'Isle-Maligne, de la Chute-à-Caron et des Passes-Dangereuses. D'ici à 2004, il est prévu de compléter l'installation de ces instruments aux aménagements de Shipshaw et de la Chute à la Savane.

Déversoirs de jaugeage dans les galeries de drainage de plusieurs barrages d'importance. Mesures (en continu) des débits d'infiltration et des sous-pressions des fondations et des cellules de charge. Pour l'ensemble des aménagements, l'implantation de cette instrumentation suit le rythme du programme de réfection des ouvrages.

D) Réévaluation structurale des ouvrages : Depuis 1990, programme de réévaluation structurale de ses barrages par des firmes externes spécialisées dans la conception d'ouvrages hydroélectriques. Toutes ces études font l'objet de révision et de commentaires par un comité d'experts internationaux que les représentants d'Alcan rencontrent une à deux fois par année.

En avril 2003, Alcan a déposé son Plan de mesures d'urgence en cas de bris de barrage, et ce en conformité des exigences prescrites à l'article 39 du Règlement sur la sécurité des barrages. Ce document vise à informer les autorités municipales, locales et régionales du contenu des mesures mises en place dans les différents aménagements hydroélectriques du réseau d'Alcan au Saguenay–Lac-Saint-Jean en cas de rupture de barrage. Ce document a été remis à toutes les municipalités concernées

Orientation 35, action 70

Accentuer le développement de l'ERE dans le secteur agricole

Zip Alma-Jonquière

En 2000, le comité ZIP Alma-Jonquière a produit des outils pédagogiques (vidéocassettes et manuel de formation) qui promouvaient l'utilisation de techniques agroenvironnementales plus respectueuses de l'environnement chez les producteurs agricoles.

Orientation 36, action 76

Évaluer le potentiel énergétique régional

Direction des politiques et technologies de l'énergie du ministère des Ressources naturelles, Faune et Parcs

Pour les sites de production d'énergie hydroélectrique, les sites présentant un potentiel de plus d'un MW et admissible à la location par le gouvernement (un seul site autorisé dans la région mais pas assez concurrentiel – Chute de l'épouvante) totalisent 117 MW.

Ce potentiel d'un MW exclu les sites pouvant accommoder une micro-centrale (groupe turbine-génératrice sans barrage) pour alimenter, par exemple, une pourvoirie, ainsi que des sites ayant un potentiel hydroélectrique important, mais qui ne seraient pas à développer à cause de leur valeur esthétique ou récréo-touristique (exemple, l'Île aux Faucons sur la rivière Mistassini).

Réparti de la façon suivante, le potentiel est de : deux sites sur la rivière Mistassibi, soit le MB-2, à 5,5 km de Mistassini, et le MB-3, à 19,5 km de Mistassini, pour un potentiel de 17 MW et 28 MW respectivement; quatre sites sur la rivière Mistassini, soit deux de 13 MW chacun (La Grande Chute et l'Île au Portage Belley), un de 12 MW (l'Île du Pin Blanc), et un de 10 MW (Onzième Chute) ; deux sites sur la rivière Métabetchouane, soit la Chute Martine et la Chute de l'Épouvante, pour un potentiel de 9 MW et 5 MW, respectivement ; la Chute Gagnon sur la rivière Shipshaw (8 MW), et la Chute Blanche sur la rivière Alex (2 MW).

Les énergies solaires et éoliennes sont décrites à l'action 77 dans la section précédente (actions complétées).

Orientation 37, action 78

Mesurer la consommation énergétique selon les sources

Alcan Métal primaire

La mesure de la consommation énergétique selon les sources constitue un nouvel indicateur de performance sur le plan environnemental pour les usines d'Alcan. Dans les installations d'Alcan, cet élément vient d'être ajouté en vue d'en faire le suivi et d'articuler des plans d'action pour la réduction de la consommation énergétique sous toutes ses formes.

L'indicateur principal de la consommation énergétique de l'ensemble des 15 installations d'Alcan au Québec (usines d'électrolyse, usines de transformation, usine Vaudreuil et autres installations industrielles) est la consommation totale d'énergie sous toutes ses formes (en milliards de joules ou gigajoules) par tonne d'aluminium primaire produite. En 2001, ce taux de consommation énergétique était de 73,788 gigajoules par tonne d'aluminium produite (production totale de 1,079 millions de tonnes). En 2002, le taux était de 71,249 gigajoules (production totale de 1,215 millions de tonnes). Notons que la grande majorité de la consommation énergétique concerne l'électricité utilisée pour le procédé électrolytique dans les alumineries.

Orientation 45, action 100

Suivi de la pêche blanche sur le Saguenay

Port Saguenay

Pour le secteur sous leur juridiction, Port Saguenay a financé des pancartes pour baliser le site de pêche de Saint-Fulgence.

Orientation 46, action 105

Établir un plan de protection des milieux humides

Zip Alma-Jonquière

En 1999, le comité ZIP Alma-Jonquière produisait un rapport de caractérisation des marais de la rivière Saguenay. En 1998-1999, l'Association des Sauvaginiers du Saguenay–Lac-Saint-Jean produisait deux inventaires des milieux humides couvrant les lots intramunicipaux des MRC du Fjord-du-Saguenay, de Lac-Saint-Jean-Est et du Domaine-du-Roy. Selon les recommandations issues de ces rapports, l'Association des Sauvaginiers devrait être l'organisme à privilégier pour établir le plan de protection et de mise en valeur des milieux humides.

Orientation 46, action 106

Définir le réseau régional des rivières patrimoniales en tenant compte de sa diversité biologique

MRC de Lac-Saint-Jean-Est

La MRC a intégré à son schéma d'aménagement révisé des orientations, objectifs et normes pour protéger les rivières à ouananiche, de même que pour certaines rivières sous protection spécifique (protection des paysages, de la qualité des rives et de l'érosion).

Orientation 49, action 114

Réaliser le bilan quinquennal des programmes, expériences et proposer des stratégies en redémarrage (forêt habitée)

MRC de Lac-Saint-Jean-Est

Un premier bilan de l'entente de délégation de gestion des terres publiques intramunicipales (TPI) a été réalisé (1997 à 2002), par le MRN Territoire, les 4 MRC et le CRCD.

Orientation 49, action 115

Développer une structuration souple des initiatives locales et micro-régionales, actuelles et émergentes (forêt habitée)

MRC de Lac-Saint-Jean-Est

Plusieurs objectifs se rattachant à cette action sont insérées dans le schéma d'aménagement révisé de 2001 de la MRC ainsi que dans son plan d'action. Les municipalités locales seront appelées à jouer un rôle majeur dans sa réalisation.

Orientation 49, action 116

Promouvoir l'aménagement des forêts privées en augmentant la gamme des travaux sylvicoles et en révisant les taux

Agences régionales de mise en valeur des forêts privées

Les Agences du Saguenay et du Lac-St-Jean ont un programme de mise en valeur des forêts privées permettant l'aménagement des boisés privés. Plusieurs types de travaux sont admissibles (préparation de terrain, reboisement, entretien des plantations, coupes sylvi-

coles, drainage, voirie, plan d'aménagement forestier). La grille de taux est révisée en comité régional annuellement.

Orientation 50, action 122

Contrôle strict de la construction des routes et ponts forestiers

Regroupement régional des gestionnaires de ZEC du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Réfection d'une cinquantaine de ponceaux problématiques pour la faune aquatique.

Orientation 53, action 132

Promouvoir l'aménagement des forêts privées en augmentant la gamme des travaux sylvicoles et en révisant les taux

Agences régionales de mise en valeur des forêts privées

Les Agences par le biais de leur mandataire le SPBois du Saguenay et Lac St Jean ont procédé à la confection de plans de mise en valeur des forêts privées de leur territoire respectif. Ces plans définissent les stratégies d'aménagement et de récolte de la matière ligneuse et les activités de protection des ressources du territoire privé. Les plans permettent de fixer la possibilité forestière des territoires et ainsi d'assurer la pérennité des forêts privées de la région.

Orientation 54, action 162

Réduction des rejets liquides et des substances toxiques persistantes provenant de la mine Niobec

Mine Niobec

Dans le cadre de son accréditation à la norme environnementale internationale ISO-14001, Mine Niobec a mis en place un système de contrôle des rejets liquides provenant de l'eau de mine et du parc à résidus. La mine n'émet pas de substance toxique dans l'environnement et respecte les normes du Règlement sur les Effluents les Mines de Métaux (fédéral) et les exigences émises par les Certificats d'Autorisation délivrés par Environnement Québec. Dans le cadre du PRRI-Programme de Réduction des Rejets Industriels, la Mine Niobec a complété une demande d'attestation d'assainissement que doit émettre le MENV.

Orientation 54, action 163

Assurer un suivi environnemental adéquat des travaux d'assainissement des eaux industrielles de la mine Niobec

Mine Niobec

La Mine Niobec émet des eaux industrielles qui proviennent du parc à résidus et du pompage de l'eau provenant de l'exploitation souterraine. Dans le cadre de son accréditation à la norme environnementale internationale ISO-14001, la Mine Niobec assure un suivi environnemental permanent et rigoureux de ces eaux industrielles rejetées dans l'environnement de façon qu'elles respectent les normes en vigueur.

Orientation 54, action 165

Assurer l'intégration de l'industrie minière au PRRI

Ministère de l'Environnement (direction régionale)

Le décret pour la mise en œuvre du PRRI - volet mine est en vigueur et conduira à des réductions significatives à moyen terme.

Orientation 55, action 169

Assurer un suivi environnemental adéquat des travaux d'assainissement des eaux industrielles de la mine Niobec

Mine Niobec

Dans le cadre de son accréditation à la norme environnementale internationale ISO-14001, la Mine Niobec a mis en place un système de monitorage plus serré du parc à résidus. Un système d'inspection rigoureux du parc à résidus permet d'en assurer la stabilité et minimiser les effets sur l'environnement. Ce monitorage comprend une inspection visuelle quotidienne du parc, un système d'inspection mensuelle par un professionnel attitré et une inspection annuelle par SNC-Lavalin, le groupe d'ingénierie qui a conçu le parc et en surveille la réalisation. Lors de chacune de ces inspections, des observations sont notées et des correctifs apportés de façon à réduire l'impact sur l'environnement.

Orientation 59, action 177

Assurer l'application rigoureuse de la Loi sur le transport des matières dangereuses

Transport Jules Savard

À chaque voyage, une attention particulière est donnée afin que le chauffeur soit au courant de la présence de matières dangereuses. Ces derniers ont suivi le cours sur les matières dangereuses et on demande de s'assurer que les plaques signalétiques sont installées.

Alcan Métal primaire

Depuis de nombreuses années, une ressource professionnelle spécialisée en matière de transport est accessible aux diverses installations et usines d'Alcan au Québec (législation en vigueur en matière de transport des matières dangereuses). Régulièrement, des représentants de chaque installation et usine d'Alcan, y compris le Chemin de fer Roberval-Saguenay, reçoivent de la formation en vue d'être « accrédités » (carte de compétence) pour émettre localement des manifestes de transport de matières dangereuses et de s'assurer que tout transport de matières dangereuses à partir de l'installation d'Alcan, par la route ou par le chemin de fer, s'effectue dans le respect de la réglementation. Ces représentants locaux d'Alcan ont également la responsabilité de vérifier la conformité des services offerts par les entreprises de transport (véhicule, contenant, affichage).

Orientation 59, action 178

Promouvoir la réduction, le recyclage et la valorisation des matières dangereuses

Elkem Métal Canada

Les matières considérées dangereuses sont valorisées (vendues à des tiers) ou éliminées (huiles usées).

Alcan Métal primaire

Dans la perspective de l'approche de durabilité d'entreprise d'Alcan, chaque installation et usine mettent des efforts constants en vue de favoriser la réduction des matières dangereuses ainsi que leur valorisation ou recyclage. D'une part, le service des Approvisionnements est mis à contribution en vue d'introduire, lorsque cela est possible, des produits de substitution moins « dangereux ». D'autre part, considérant les coûts de transport et de disposition ou traitement des matières dangereuses issues des opérations régulières, des pratiques sont en développement dans chaque installation et usine afin de réduire la quantité des matières dangereuses à disposer ou de stimuler la réutilisation de matières dangereuses dans d'autres procédés chez Alcan ou à l'extérieur.

Orientation 61, action 187

Assurer l'application rigoureuse de la Politique sur les neiges usées

Ministère de l'Environnement du Québec

Les municipalités visées par le Règlement sur l'élimination des neiges usées se sont dotées de lieu d'élimination conforme. Une application serrée de la réglementation est effectuée par le MENV.

Orientation 67, actions 198, 199 et 200

Freiner l'étalement urbain : Favoriser le respect du zonage agricole / Refermer les boucles de développement des municipalités/ S'assurer d'un respect de la réglementation municipale.

MRC de Lac-Saint-Jean-Est

Plusieurs éléments se rattachant à ces actions sont insérés dans le schéma d'aménagement révisé de 2001 de la MRC afin de protéger et développer l'agriculture. Par exemple, des mesures sont prises pour limiter les constructions résidentielles en milieu agricole et mieux gérer les usages non agricoles en zones vertes. Les périmètres urbains ont été également redélimités et une méthodologie a été développée pour contrôler l'étalement urbain.

Orientation 68, actions 202, 203, 204 et 205

Préservation du patrimoine bâti / Protection des paysages urbains / Valorisation des forêts urbaines / Valoriser les paysages identifiant le caractère rural du territoire

MRC de Lac-Saint-Jean-Est

Des objectifs, ainsi que des normes s'y rattachant, relatifs à ces actions sont insérés dans le schéma d'aménagement révisé de 2001 de la MRC. Des sites sont expressément reconnus pour ces diverses actions. La MRC fait partie du Service d'aide à la rénovation patrimoniale (SARP). Pour la valorisation des forêts urbaines, la MRC assure un suivi rigoureux des forêts publiques sur les terres municipalisées.

Orientation 69, action 208

Appui au développement des jonctions économiques et de l'emploi

MRC de Lac-Saint-Jean-Est

Plusieurs orientations et objectifs du schéma d'aménagement révisé de 2001 rejoignent cette action.

Orientation 70, action 209

Réviser le régime légal et améliorer la planification des activités des carrières et sablières

Ministère de l'Environnement du Québec

Les municipalités locales possèdent les moyens légaux de légiférer les zones de prélèvement d'agrégat à l'intérieur de règlements de zonage. Quelques municipalités de la région possèdent des zones extractives clairement délimitées.

Orientation 73, action 212

Bâtir la carte régionale des risques liés aux catastrophes naturelles

MRC de Lac-Saint-Jean-Est

Les zones à risques sur le territoire de la MRC ont été intégrées au schéma d'aménagement révisé de 2001, tel que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme le stipule.

Orientation 73, action 213

Bâtir la carte régionale des risques liés aux accidents technologiques

Abitibi-Consolidated inc., division Alma

La papeterie Alma possède un plan des mesures d'urgence qui comprend les urgences environnementales pouvant survenir. Ce plan a été préparé en collaboration avec les autorités municipales et provinciales en matière d'intervention d'urgence et identifie les situations à risques. L'usine a aussi sa propre brigade d'intervention d'urgence dont la formation est constamment maintenue à jour. Des simulations régulières sont aussi faites.

Alcan Métal primaire

Depuis des décennies, chacune des installations et usines d'Alcan possède et met à jour en continu un plan de mesures d'urgence (PMU) spécifique à ses opérations. Ce plan identifie les risques les plus probables reliés aux technologies utilisées, aux procédés et aux produits manipulés et prend en considération des événements naturels fortuits et autres sinistres susceptibles de se produire. Les PMU des installations sont rendus disponibles auprès du ministère de la Sécurité publique du Québec et des autorités municipales. (Voir aussi l'action 62 dans la présente section)

Orientation 73, action 215

Faire un monitoring serré de la gestion des ouvrages de retenue

Elkem Métal Canada

Mesure en continu du niveau d'eau et programme pour l'inspection de leur barrage sur la rivière Chicoutimi, selon la Loi sur la sécurité des barrages.

Alcan Métal primaire

Afin de s'assurer de la sécurité de tous ses ouvrages, elle possède une politique et un programme de sécurité. L'ensemble des ouvrages sont sécuritaires et entretenus de façon à maintenir un haut niveau de fiabilité. En tout temps, la priorité d'Alcan en matière de gestion de son réseau hydroélectrique est la sécurité du public et de ses employés. Voir également l'action 62 dans la présente section pour Alcan Métal primaire.

Orientation 73, action 216

Bâtir et faire connaître les scénarios de rupture des ouvrages de retenue

Alcan Métal primaire

En 1985, Alcan réalisait une première étude de bris de barrages qui avait été communiquée à la Sécurité civile et aux autorités concernées. Cette étude a été actualisée en 1997-1998. Cela a permis une évaluation des impacts en terme de zones inondables et de temps d'arrivée de l'onde découlant de la rupture d'un barrage ou d'une section de barrage provoquant la perte d'un réservoir. En 1999, un résumé de la deuxième version de l'étude des bris de barrages a été remis aux MRC et municipalités concernées pour une intégration à leurs plans de mesures d'urgence respectifs. Les grandes lignes de l'étude actualisée ont été communiquées au public par le biais d'une conférence de presse (1999).

Alcan a déposé en avril 2003 un plan de mesures d'urgence spécifique au bris de barrages qui identifie son processus interne d'intervention dans pareille situation. Ce plan, en vertu de la loi, a été diffusé aux autorités gouvernementales ainsi qu'aux municipalités concernées. (Voir aussi l'action 62 dans la présente section).

Orientation 74, action 221

Préparer des documents d'information et s'assurer de la diffusion dans chaque foyer des risques identifiés

Alcan Métal primaire

Les Plans de mesures d'urgence (PMU) des installations d'Alcan sont rendus disponibles au ministère de la Sécurité publique du Québec et aux autorités municipales. Systématiquement et régulièrement, le service de la Sûreté de chaque installation et usine d'Alcan rencontre les services de police et d'incendie de la municipalité pour partager et mettre à jour l'information concernant le PMU. Les rencontres permettent également de mieux coordonner les interventions lors d'assistance. En fournissant l'information aux autorités publiques concernant les PMU en vigueur chez Alcan, ces dernières peuvent ensuite, à leur discrétion, informer directement les citoyens. Certaines usines et installations d'Alcan entretiennent des communications continues avec des comités de citoyens locaux (ex. : usines Alma, Grande-Baie et Laterrière). Lors des rencontres prévues avec ces comités ou lors de journée « portes ouvertes » à l'intention des citoyens du voisinage, Alcan peut à l'occasion traiter de certains aspects du PMU. (Voir aussi les actions 62 et 213 dans la présente section).

Orientation 74, action 222

Mettre en place des plans d'entraide inter municipaux de mesures d'urgence

Alcan Métal primaire

Alcan peut, à la demande des municipalités, fournir une collaboration lors d'événements d'urgence et sinistres pouvant survenir à l'extérieur des installations de l'entreprise. Cette collaboration peut prendre la forme d'appui des policiers et pompiers d'Alcan et/ou le prêt d'équipements divers. (Voir aussi les actions 62 et 213 dans la présente section).

Problèmes et commentaires

Certaines des actions étaient d'actualité en 1999, mais il est difficile aujourd'hui de bien cerner leur sens, enraison, par exemple, parce qu'elles ne sont plus pertinentes. Les responsables ont donc de la difficulté à les comprendre ainsi que leur rôle. Il serait pertinent d'avoir un texte explicatif pour chacune des prochaines actions ajoutées au Plan lors des mises à jour, afin de pouvoir s'y référer au besoin.

Plusieurs organismes tardent à faire parvenir leurs fiches, alors que d'autres ne répondent pas aux tentatives de contacts.

Jusqu'à ce jour, les municipalités ne se sont que peu impliquées, mis à part Saint-Ambroise, Saint-Thomas-Didyme et Albanel qui ont complété des fiches. Nous avons rencontré les représentants des municipalités de la MRC Domaine-du-Roy (réunion des maires de la MRC) et de la MRC Lac-Saint-Jean-Est (réunion des secrétaires-trésoriers) pour expliquer le projet. La MRC Maria-Chapdelaine a accepté de faire parvenir un rappel aux municipalités de son territoire. La MRC du Fjord-du-Saguenay n'a pas encore répondu à notre demande pour rencontrer ou faire parvenir un rappel à ses municipalités. Cependant, l'ajout du questionnaire comme moyen de transmettre de l'information relativement aux actions relevant des municipalités a réglé en partie ce problème (voir l'indicateur pour l'effort de rappel).

Voici les principaux commentaires et problèmes rencontrés pour les secteurs de l'agriculture, de l'éducation et des matières dangereuses.

Agriculture

Le bureau régional de l'Union des producteurs agricoles a refusé de collaborer au projet. Beaucoup d'actions relèvent de l'UPA et cela aura un impact sur le suivi.

Éducation

Il est difficile d'impliquer les intervenants dans les actions portant sur l'éducation. Plusieurs d'entres elles demandent des efforts particuliers pour leur réalisation, ou encore il est difficile d'identifier l'organisme ayant le mandat qui pourrait couvrir l'action. Les efforts en vue de trouver des responsables se poursuivent.

Matières dangereuses

Les responsables d'action ainsi que les intervenants du thème des Matières dangereuses n'ont pas été identifiés lors des États généraux en 1999. Ceux-ci ont été déterminés par le comité de suivi à l'été 2003. Ces responsables seront sollicités à l'automne 2003. Ce qui explique qu'il n'y a pas de fiche pour la première année concernant cette partie du Plan d'action.

Méthode de transmission des fiches

Initialement, il avait été prévu que les fiches seraient complétées sous la forme d'un formulaire tenant sur une page, calqué sur celui utilisé par le gouvernement du Québec pour sa Stratégie québécoise sur la diversité biologique. Il a été utilisé en 2002 et a été transmis aux responsables d'actions jusqu'en avril 2003, soit jusqu'à ce que la mise à jour du site web du CREDD soit fonctionnelle. Cette mise à jour du site a permis de créer une base de données pour les fiches de suivi, accessible aux responsables d'action, ainsi que les interfaces pour permettre leur consultation libre en ligne. Les modèles de formulaires ainsi que les statistiques de visites du site sont présentés en annexe.

Les responsables d'action ont été informés de la méthode pour compléter leur fiche directement sur le site Internet du CREDD au début du mois de mai 2003. Des 75 personnes inscrites dans la base de données (il peut y avoir plus d'un responsable dans les grandes organisations) et possédant l'information pour accéder à leur dossier, 16 ont complété leurs fiches par ce moyen, 12 ont fait parvenir leurs fiches par un autre moyen, et c'est le CREDD qui a effectué le transfert dans la base de données pour ces derniers.

Bien que les statistiques présentes soient insuffisantes pour évaluer l'efficacité de cette méthode, il apparaît déjà que les responsables qui transmettent leurs fiches par le biais du site web permettent une économie de temps très appréciable : cela prend de 2 à 3 minutes pour transférer l'information d'un mode électronique à l'autre (fichier texte à la base de données), et beaucoup plus s'il faut retranscrire l'information. Autre avantage, les fiches transmises sur le site sont accessibles pour consultation dès leur création ou dès que le responsable de l'action le permet.

Conclusion

La première année du Suivi du Plan d'action sur la diversité biologique a été dans l'ensemble très réussie, malgré le retard pris dans la mise en œuvre du projet. Le Plan d'action a évolué avec la réalisation de 19 actions, et il sera également mis à jour durant la prochaine année.

En excluant les municipalités, les organismes ont participé en grand nombre et le taux de refus est relativement peu élevé. La recherche de responsables d'action demande cependant beaucoup d'efforts et le temps de réponse est souvent long. Il faut également faire plusieurs rappels pour obtenir les fiches. Mais, il s'agit de la première année : le processus sera probablement mieux connu des intervenants les années suivantes, ce qui devrait faire en sorte de diminuer le nombre de rappels.

Le problème de la participation des municipalités semble résolu pour l'instant avec le questionnaire destiné uniquement à ces dernières. Il faut comprendre qu'elles ont pour la plupart peu de ressources en raison de leur taille pour effectuer un tel exercice. Il faut en conclure qu'une souplesse dans la méthode est de mise pour certaines structures si on désire obtenir leur participation dans un suivi de ce genre.

Une partie des responsables d'action ont utilisé le formulaire électronique (sur le site web) pour effectuer le suivi. Nous espérons qu'un plus grand nombre utilisera cette méthode, car elle permet d'économiser beaucoup de temps et réduit considérablement l'utilisation du papier. Mais l'utilisation d'un formulaire sur un site Internet demande une certaine aisance avec les systèmes informatiques et il est illusoire d'espérer atteindre 100 % d'utilisation.

De plus, nous espérons que les divers intervenants régionaux prendront, au fil du temps, l'habitude de consulter les fiches de suivi sur le site Internet afin de prendre connaissance des activités et des réalisations des autres intervenants de leur secteur. Ainsi, des synergies et des collaborations pourront peut-être naître spontanément du projet.

Il est trop tôt pour faire des recommandations quant au déroulement du projet ou à la réalisation des actions, mais les prochaines années permettront de déterminer les difficultés dans l'atteinte des objectifs du Plan. Le développement d'indicateurs y contribuera et permettra de mettre en valeur les efforts de la région en faveur de sa diversité biologique, cela dans une perspective de développement durable.

Annexe 1

Acronymes

AEE	Agence de l'efficacité énergétique
Abi-C	Abitibi-Consolidated inc. La division est indiquée entre parenthèses.
Agences forêts privées	Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Saguenay et du Lac-Saint-Jean
AMQ	Association minière du Québec
Ass. Sauv.	Association des Sauvaginiers du Saguenay–Lac-Saint-Jean
BCC (MENV)	Bureau sur les changements climatiques du ministère de l'Environnement
CCP	Cascades Cartons plats
Centre exp. Hydrique (MENV)	Centre d'expertise hydrique du ministère de l'Environnement
CLD Maria-Chapd.	Centre local de développement Maria-Chapdelaine
Corp. Petit marais	Corporation de gestion du petit marais de Saint-Gédéon
CPTAQ	Conseil de protection du territoire agricole du Québec
CQDD	Centre québécois de développement durable
CRDA	Centre de recherche et de développement en agriculture
CREDD	Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean
Elkem	Elkem Métal Canada inc.
ERE	Éducation relative à l'environnement
FAPAQ	Société de la Faune et des Parcs du Québec (maintenant intégré au MRN)
MAMLS	Ministère des affaires municipales, Loisirs et Sports
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MDER	Ministère du développement économique et des régions
MENV	Ministère de l'Environnement
MENV (rég)	Ministère de l'Environnement, direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean
MPO	Pêches et Océans Canada
MRC LSJE	Municipalité régionale de comté de Lac-Saint-Jean-Est
MRN	Ministère des Ressources naturelles (maintenant le ministère des Ressources naturelles, Faune et Parcs)
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MTQ	Ministère des Transports du Québec
Municipalités	L'ensemble des municipalités qui ont répondu au questionnaire
Patri. Écolo. (MENV)	Direction du patrimoine écologique et du développement durable du ministère de l'Environnement
Pol. Ind.	Direction des politiques du secteur industriel du MENV
Pol. Tech. Energie (MRN)	Ministère des Ressources naturelles, Faune et Parcs - Énergie (politiques et technologies de l'énergie)
Port Sagu	Port Saguenay
Rivage	Comité Rivage de la Rivière-du-Moulin
RZECS	Regroupement régional des gestionnaires de ZEC (zones d'exploitation contrôlée) du Saguenay–Lac-Saint-Jean
Serv. Aqua (MENV)	Service de l'information sur les milieux aquatiques du ministère de l'Environnement
Serv. Gestion Barrages	Service de la gestion des barrages publics, Centre d'expertise hydrique du ministère de l'Environnement
SPB	Syndicat des producteurs de bois du Saguenay–Lac-Saint-Jean
STS	Société de Transport du Saguenay
TC Surface	Transport Canada, Surface
TJS	Transport Jules Savard
UQAC	Université du Québec à Chicoutimi
ZIP A-J	Zip (zone d'intervention prioritaire) Alma-Jonquière

Annexe 2

Organismes et entreprises participant au Suivi

Participants actifs

Organismes et entreprises qui ont accepté de participer au Suivi du Plan d'action sur la diversité biologique du Saguenay–Lac-Saint-Jean pour l'année 2002-2003 en tant que responsable d'action (inclus les municipalités qui ont complété des fiches de suivi) et fréquence à laquelle les responsables se sont engagés à transmettre les fiches (la fréquence est de deux fois l'an par défaut). Il y a 64 responsables d'action pour la première année, bien que certain n'ait pas encore transmis leurs fiches.

Organismes	Actions	Transmission des fiches une fois l'an (bi-annuel par défaut)
Abitibi Consolidated inc. Division Alma	32, 53, 62, 178, 213, 215, 216, 221, 222	
Abitibi-Consolidated inc. Division Port-Alfred	Non déterminées	
Abitibi-Consolidated inc.Division forestière	Non déterminées	
Agence de l'efficacité énergétique	28, 80	
Agences régionales de mise en valeur des forêts privées	25, 116, 117, 132	
Alcan Métal Primaire	32, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 45, 46, 52, 53, 62, 78, 177, 178, 213, 215, 216, 221, 222	√
Association des Sauvaginiers du SLSJ	104, 105, 108	
Association forestière du SLSJ	71, 108, 132	
Association minière du Québec	165	
Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement (AQPERE)	67	
Branché sur le bois	129	
Bureau sur les changements climatiques (MENV)	28	
Cascades FjordCell inc.	Non déterminées	
Centre de recherche et de développement en agriculture (CRDA)	1, 3, 7, 9, 10, 11	
Centre d'expertise hydrique du Québec (MENV)	61, 88, 214	
Centre québécois de développement durable	47	
CLD Domaine-du-Roy	208	
CLD Maria-Chapdelaine	208	
Comité de l'environnement de Chicoutimi	Non déterminées	
Comité Rivage de la Rivière du Moulin	104, 105	
Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ)	21	
Conseil régional de l'environnement et du développement durable du SLSJ	29, 33, 44, 47, 63, 103, 107, 108, 109, 110, 111	

Organismes	Actions	Transmission des fiches une fois l'an (bi-annuel par défaut)
Corporation de gestion du petit marais de Saint-Gédéon	105	
Direction des politiques du secteur industriel (MENV)	36	
Direction des politiques et des technologies de l'énergie (MRN Énergie)	76, 77	**Actions complétées**
Direction du patrimoine écologique et du développement durable (MENV)	113	
Elkem Métal Canada	32, 62, 178, 215, 216	
Hydro-Ilnu	62, 216, 216	
Hydro-Québec	78, 80, 83, 87, 88	
MADIE	4	
Mine Niobec	162, 163, 169	**Actions complétées**
Ministère de la Sécurité publique	158, 212, 213, 216, 217, 218, 219, 221, 222	
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec	1, 2, 3, 8 ,11 14, 15	√
Ministère de l'Éducation	66, 67, 75	
Ministère de l'Environnement (direction régionale)	11, 13, 17, 24, 28, 31, 32, 37, 48, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 57, 59, 64, 83, 84, 86, 88, 103, 104, 105, 106, 107, 113, 117, 122, 162, 163, 164,165, 166, 167, 169, 176, 178, 183, 187, 192, 193, 194, 196, 209 (à être validée)	√
Ministère des Affaires municipales, Sports et Loisir	50, 193	
Ministère des Ressources naturelles, Faune et Parcs - Forêts	71, 104, 115, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 128, 130, 133, 135, 136, 189	
Ministère des Ressources naturelles, Faune et Parcs - Mines	161, 172	
Ministère des Ressources naturelles, Faune et Parcs - Territoire	55, 56, 57, 113, 111, 114, 115, 116, 117, 125	
Ministère des Transports du Québec	Non déterminées	
Ministère du développement économique et régional	126	
MRC Domaine-du-Roy	117, 124, 198, 199, 202, 207, 212, 213, 222	
MRC Lac-Saint-Jean-Est	51, 52, 53, 60, 106, 114, 115, 117, 122, 123, 124, 168, 171, 194, 197, 198, 199, 200, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 212, 213, 214, 222	√
MRC Maria-Chapdelaine	Non déterminées	

Organismes	Actions	Transmission des fiches une fois l'an (bi-annuel par défaut)
Municipalité d'Albanel	194	
Municipalité de Saint-Ambroise	35, 36, 52, 53, 131, 181, 183, 186, 187, 188, 191, 192, 193, 194, 199, 200, 202, 202, 203, 204, 205, 208, 209, 217, 218, 219, 221, 223	
Pêches et Océans Canada, Garde côtière	100, 180	
Port Saguenay	100, 180	
Regroupement régional des ZECS	90, 92, 99, 121, 122, 123	
Saint-Thomas-Didyme	53, 194	
Service de l'information sur les milieux aquatiques (MENV)	48, 52, 83, 84	√
Service de la gestion des barrages publics (MENV)	62, 215	
Service de l'information sur le milieu atmosphérique (MENV)	48, 52, 83, 84	
Société de la Faune et des Parcs (maintenant intégré au ministère des ressources naturelles)	84, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 105 109, 110, 111, 112, 117, 134	√
Société de Transport du Saguenay	33, 34, 35	
Syndicat des producteurs de bois du Saguenay–Lac-Saint-Jean	25	**Action complétée**
Transport Jules Savard inc.	177	**Action complétée**
Transports Canada, Sécurité Maritime	180	
Transports Canada, Surface Région du Québec	177	
Université du Québec à Chicoutimi (3 sources)	73, 125, 126, 127, 132, 133, 134 – à finaliser	
Université du Québec à Chicoutimi (1 source)	58	**Action complétée**
Zip Alma Jonquière	52, 54 , 67, 70, 104	

Municipalités

Municipalités qui ont été sollicitées pour participer au Suivi du Plan d'action, soit en complétant le questionnaire ou en transmettant des fiches. Actuellement, il y a 25 municipalités participantes.

Municipalités	Complète le questionnaire ou les fiches pour l'an 1	Actions (s'il y a des fiches de complétées en plus du questionnaire)
Albanel	Fiches et questionnaire	194
Alma	Questionnaire	
Bégin	Questionnaire	
Chambord	Ne participe pas	
Desbiens	Pas de réponse	
Dolbeau-Mistassini	Questionnaire	
Ferland-et-Boilleau	Questionnaire	
Girardville	Pas de réponse	
Hébertville	Pas de réponse	
Hébertville-Station	Pas de réponse	
La Doré	Pas de réponse	
Labrecque	Pas de réponse	
Lac-Bouchette	Pas de réponse	
Lamarche	Questionnaire	
L'Anse-Saint-Jean	Pas de réponse	
Larouche	Questionnaire	
L'Ascension-de-Notre-Seigneur	Questionnaire	
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	Questionnaire	
Normandin	Questionnaire	
Notre-Dame-de-Lorette	Pas de réponse	
Péribonka	Pas de réponse	
Petit-Saguenay	Pas de réponse	
Rivière-Éternité	Questionnaire	
Roberval	Questionnaire	
Saguenay	Pas de réponse	
Saint-Ambroise	Fiches Pas de réponse pour le questionnaire	35, 36, 52, 53, 131, 181, 183, 186, 187, 188, 191, 192, 193, 194, 199, 200, 202, 203, 204, 205, 208, 209, 217, 218, 219, 221, 223
Saint-André-du-Lac-Saint-Jean	Pas de réponse	
Saint-Augustin	Pas de réponse	
Saint-Bruno	Pas de réponse	
Saint-Charles-de-Bourget	Questionnaire	

Municipalités	Complète le questionnaire ou les fiches pour l'an 1	Actions (s'il y a des fiches de complétées en plus du questionnaire)
Saint-David-de-Falardeau	Pas de réponse	
Saint-Edmond	Pas de réponse	
Sainte-Hedwidge	Questionnaire	
Sainte-Jeanne-d'Arc	Questionnaire	
Sainte-Monique	Questionnaire	
Sainte-Rose-du-Nord	Questionnaire	
Saint-Eugène-d'Argentenay	Questionnaire	
Saint-Félicien	Questionnaire	
Saint-Félix-d'Otis	Questionnaire	
Saint-François-de-Sales	Pas de réponse	
Saint-Fulgence	Pas de réponse	
Saint-Gédéon	Pas de réponse	
Saint-Henri-de-Taillon	Pas de réponse	
Saint-Honoré	Questionnaire	
Saint-Ludger-de-Milot	Questionnaire	
Saint-Nazaire	Pas de réponse	
Saint-Prime	Pas de réponse	
Saint-Stanislas	Questionnaire	
Saint-Thomas-Didyme	Fiches et questionnaire	53, 194

Organismes qui ont été sollicités mais qui ne participent pas

Les organismes suivants ont été sollicités, mais ont refusé pour des raisons diverses de participer, ou encore ils n'ont pas donné de réponse à notre demande ou donné suite aux discussions. Ils sont au nombre de 25.

Organismes	Raison
Abitibi-Consolidated inc. Division Kénogami	Absence de réponse
Bowater Produits forestiers du Canada	Absence de réponse
CLAP	Réponse négative
CLD du Fjord	Absence de réponse
CLD Lac-Saint-Jean-Est	Absence de réponse
Club des ornithologues amateurs du SLSJ	Absence de réponse
Comité de bassin de la Rivière-à-Mars	En attente de réponse
Compagnie des chemins de fer nationaux (CN)	Absence de réponse
Conseil du Loisir scientifique du Saguenay–Lac-Saint-Jean	Réponse négative (pas concerné)

Organismes	Raison
Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CDAQ)	Réponse négative (renvoi à l'UPA)
Conseil régional de concertation et de développement	Absence de réponse
Fondation de la Faune du Québec	Réponse négative
Groupe Intercar	Absence de réponse
Hydro-Morin	Absence de réponse
MDF La Baie	Réponse négative
MRC du Fjord-du-Saguenay	Absence de réponse
Projet de gestion intégrée des ressources (FQF PGIR-02)	Réponse négative (manque de ressource)
RRSSS	Absence de réponse
Service canadien des forêts	Réponse négative
Service de l'information sur le milieu atmosphérique (MENV)	Réponse négative (manque de ressource)
SFK Pâtes	Réponse négative
Société d'énergie Belle-Rivière	Absence de réponse
Transport Saguelac Inc	Absence de réponse
Union des producteurs agricoles	Réponse négative
Zip Saguenay	Réponse négative

Participants à venir

Liste des organismes et entreprises qui ont annoncé leur intérêt à participer au Suivi du Plan d'action sur la diversité biologique du Saguenay–Lac-Saint-Jean après mars 2003 ou qui ont déjà transmis des fiches pour la première fois pour la période d'avril à septembre 2003 (pour l'année 2003-2004).

Organismes	Actions
Agriculture et Agroalimentaire Canada	Non déterminées
Cascades Cartons Plats	32, 53, 178 (fiches transmises)
Direction du développement électrique (MRN Énergie)	85, 87, 107 (fiches transmises)
Gaz Métropolitain	78, 80
Via rail	Non déterminées

Annexe 3

Rapport d'étape 2002 - résumé

Résumé du rapport d'étape remis au Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD), en juillet 2002

Suivi du Plan d'action sur la diversité biologique du Saguenay–Lac-Saint-Jean - Projet numéro 104

Volet – axe – activité(s) déclarée(s) – priorités

Tous les axes d'interventions du FAQDD sont touchés par ce projet. Le Plan d'action régional réparti sur treize secteurs d'activités, intègre la gestion des matières résiduelles, les problématiques atmosphériques et la gestion des eaux.

Brève description du projet

L'objet du projet est d'effectuer le suivi du Plan d'action sur la diversité biologique du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Ce Plan d'action est issu des États généraux de l'environnement organisés en 1998-1999 et tenus le 24 avril 1999. Il comporte 223 actions définies à l'intérieur de treize secteurs d'activités spécifiques à la région. Ces secteurs sont : l'agriculture, l'air, l'aluminium, l'eau, l'éducation, l'énergie, la faune, la forêt, les mines, le transport, l'urbanisation, les urgences environnementales, les matières dangereuses. Le suivi du Plan d'action constitue une nouvelle approche de développement durable axée sur la pérennité des ressources de notre région élaborée à partir de la Stratégie et du plan d'action québécois sur la diversité biologique du ministère de l'Environnement du Québec.

Ce projet permet de favoriser une orientation des actions des intervenants régionaux concernés par les treize secteurs dans une perspective de maintien et d'amélioration de la diversité biologique, d'accroître les connaissances à son sujet et d'assurer la diffusion de cette connaissance. Les secteurs d'activités présentent une diversité tant par les actions qui s'y réalisent que par le nombre d'intervenants qui y sont impliqués. Le projet vise à créer un lien entre les secteurs dans la perspective de leur permettre d'améliorer leur intervention en vue de protéger la diversité biologique et ainsi répondre aux attentes régionales définies par le Plan d'action régional adopté lors des États généraux de l'environnement en 1999. Ce lien maximisera la cohérence des interventions et facilitera l'intégration de la préoccupation à l'égard de la conservation de la diversité biologique du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

État d'avancement des travaux

Le suivi des 223 actions du Plan d'action régional sur la diversité biologique est bisannuel. La première période s'étend du 1er avril au 30 septembre et la deuxième période du 1er octobre au 31 mars. À la fin de chacune des premières périodes, un rapport annuel intérimaire du suivi est produit. Le rapport annuel officiel se fait à la fin de chaque deuxième période et est envoyé au CRCD, etc. Actuellement, ces dates correspondent à octobre 2002 et avril 2003.

Le suivi du Plan d'action régional sur la diversité biologique sera supervisé par un comité d'orientation composé d'une présidence et de 13 vice-présidences (une par secteur). La première réunion a eu lieu à l'automne 2002. Toutefois, même si le comité d'orientation n'est pas encore officialisé, le suivi est tout de même amorcé depuis février 2002. La personne chargée de ce projet a débuté en septembre 2001 par l'élaboration des outils permettant le suivi (montage de bases de données, rédaction de lettres, etc.). C'est en février 2002 qu'elle a officiellement débuté le suivi, c'est-à-dire les multiples correspondances par poste, courriel et téléphone avec les responsables associés aux 223 actions.

En date du 12 juillet 2002, voici l'état d'avancement du Plan d'action régional sur la diversité biologique :

Fiches descriptives d'actions complétées :	33
Actions pour lesquelles un responsable étudie actuellement le dossier :	136
Actions n'ayant pas encore de responsable (mais des démarches sont en cours) :	9
Actions se retrouvant sans responsable à la suite d'un refus :	5
Total	**223**

Difficultés rencontrées et envisagées

Un des obstacles rencontrés a été le départ du chargé de projet attitré au dossier du suivi du Plan d'action régional. En effet, cette première personne a été en poste de septembre 2001 à mars 2002 et a quitté pour un autre défi professionnel hors du pays. Son poste n'a pu être comblé que deux mois plus tard. Cet événement a donc retardé l'évolution du suivi. La nouvelle personne en place a dû prendre le temps nécessaire pour s'approprier le dossier. Actuellement, elle fait face à une période difficile de l'année pour ce projet, c'est-à-dire les vacances estivales, car bon nombre de responsables d'action sont en vacances et donc, malaisés à joindre.

La difficulté permanente pour un projet de ce genre est la disponibilité des responsables d'action interpellés pour compléter les fiches descriptives d'action, puisque leur contribution est volontaire et à travers leur travail respectif.

Globalement, le suivi se déroule très bien, le rythme de croisière est ralenti temporairement pour la période estivale. Dès septembre, c'est à pleine vapeur que se poursuivra le suivi du Plan d'action régional sur la diversité biologique.

Annexe 4

Comité de suivi

Un comité supervise le processus de suivi du Plan d'action. Il est composé de treize personnes représentant chacune un des secteurs du Plan d'action, d'un président et de représentants des partenaires (membres d'office). Ces personnes ont été choisies en fonction de recommandations, parce qu'elles sont reconnues dans leur secteur d'activités, qu'elles ont un intérêt dans le projet, etc.

Son rôle est de superviser le processus de suivi du Plan d'action, de prendre connaissance du contenu et des actes du suivi et de donner son avis sur l'état d'avancement des travaux. Les membres de ce comité agissent comme bénévoles, à titre de personne-ressource pour les représentants du CREDD, chacun dans leur secteur ou domaine d'activité respectif.

Nom et fonction	Représentant de la thématique
Jean-Noël Ringuet Professeur, département des sciences humaines, Cégep de Chicoutimi	**Président** (2003)
Sylvie Poiret Coordonnatrice services éducatifs, Commission scolaire des Rives-du-Saguenay	**Présidente** (depuis septembre 2003)
Richard Wieland Directeur recherche et développement, Centre de recherche et de développement en agriculture	**Agriculture**
René Verreault Professeur, Université du Québec à Chicoutimi	**Air**
Richard Goulet Coordonnateur des communications environnementales, Alcan, Métal primaire	**Aluminium**
Alain Lalumière Responsable du service des eaux, Ville de Saguenay	**Eau**
Danielle Houde Professeure, département de chimie, Cégep de Jonquière	**Éducation**
Gilles Girard Négawatts Production inc.	**Énergie**
Yves Dubord Vétérinaire, Centre de réhabilitation des oiseaux rapaces, (CIBRO)	**Faune**
Julien Petitclerc Professeur, Département d'aménagement forestier, Cégep de Chicoutimi	**Forêt**
Élise Gauthier Regroupement régional de citoyen(ne)s pour la sauvegarde de l'environnement	**Matières dangereuses**
Guy Archambault Président du fonds minier du Saguenay–Lac-Saint-Jean	**Mines**

Nom et fonction	Représentant de la thématique
Jacques Munger Directeur, Société de transport du Saguenay	**Transports**
Denis Verrette Urbaniste, Ville d'Alma	**Urbanisation**
Réjean Langlois Direction régionale, ministère de la Sécurité publique	**Urgences environnementales**

Membres d'office (délégués 2003)	Organisme
Monique Laberge Présidente du conseil d'administration 2002-2003	Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CREDD) (jusqu'en septembre 2003)
Charles Lavoie Vice-président du conseil d'administration 2003-2004	Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CREDD) (depuis septembre 2003)
Benoît Gauthier Coordonnateur québécois du dossier de la biodiversité	Direction du patrimoine écologique et du développement durable, ministère de l'environnement du Québec
Aucune personne désignée	Conseil régional de concertation et de développement (CRCD)
Gaëtane Mauger Analyste	Fonds d'action québécois pour le développement durable

Annexe 5

Exemple des fiches descriptives
d'une action du Suivi du Plan d'action régional sur la diversité biologique

Format papier ou transmission par courriel

Secteur d'activité :					
No :		Orientation :			
No :		Action principale :			
État de l'action	En cours : ☐	Réévaluation : ☐	Complétée : ☐		
	Inactive : ☐	Abandonnée: ☐			
Date d'achèvement de l'action : (si non récurrente)		Fiche mise à jour le :			
Responsable de l'action :					
Intervenant (e)(s) du milieu :					
Budget alloué (2001-2002) :					
☐ Prévu		☐ Dépensé			
Indicateur(s) de suivi :					
Description générale de l'action ou de l'activité au cours de la dernière année					
Préparé par :					
Téléphone :		Télécopieur :			
Adresse électronique :					

Format électronique

– formulaire des responsables d'action

– fiche pour consultation publique

Description	Activités réalisées en	État Date de fin	Autres intervenants associés	Indicateurs	Fiche complétée	Mise à jour
Société de la Faune et des Parcs						
Période du 1 octobre 2002 au 31 mars 2003						
Assistance technique et professionnelle à la réalisation du projet « espèces menacées» du CREDD.	2002-2003	En cours	CREDD	Réalisation de la liste	Oui	27 Mai 2003
Période du 1 avril au 30 septembre 2002						
Assistance conseil à l'élaboration du projet portant sur les « espèces végétales et animales susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Saguenay-Lac-Saint-Jean » initié par le CREDD.	2001-2002	En cours	CREDD	Réalisation de la liste	Oui	02 Décembre 2002
CREDD						
Période du 1 octobre 2002 au 31 mars 2003						
La liste des espèces végétales et animales susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables a été établie au cours de l'an 2001. Celle-ci fut révisée, dû aux changements apportés par les organisations qui ont le mandat de produire et tenir à jour la liste des espèces menacées. De plus, le Comité d'orientation pour le projet des espèces menacées intervient en fournissant toutes les données récentes. Les organisations qui font partis du Comité, et qui maintiennent ces informations à jour, sont le ministère de l'Environnement-division du centre de données du patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), la Société de la Faune et des Parcs (FAPAQ), ainsi que le Club des ornithologues amateurs du Saguenay–Lac-Saint-Jean qui apportent les dernières observations de la faune aviaire en région.	2002	Complétée 02 Avril 2003	Alcan		Oui	05 Mai 2003
Période du 1 avril au 30 septembre 2002						
La liste des espèces végétales et animales susceptibles						

Annexe 6

Questionnaire destiné aux municipalités

Voici les questions adressées aux municipalités afin d'augmenter leur participation. Ce questionnaire leur a été offert comme alternative aux fiches de suivi.

Actions	Questions
Secteur Air	
29. Susciter la participation des municipalités de la région au programme Partenaires pour la protection du climat de la Fédération canadienne des municipalités (Collectivités viables).	Est-ce que votre municipalité participe au programme Partenaires pour la protection du climat de la FCM (aucune actuellement selon le site web du FCM / liste des participants) ? Participez-vous à d'autre programme de ce genre ? Indiquez le ou lesquels.
32. Favoriser la réalisation des programmes et des mesures volontaires visant la réduction de la pollution atmosphérique et en diffuser les résultats.	Est-ce que votre municipalité participe ou favorise la réalisation de programme ou de mesures volontaires visant la réduction de la pollution atmosphérique par les organismes publics ou les entreprises de son territoire ?
Secteur Eau	
52. Poursuivre le travail de nettoyage, de stabilisation et de revégétalisation des berges des cours d'eau.	Est-ce que votre municipalité a des activités ou des projets de nettoyage, de stabilisation et de revégétalisation des berges des cours d'eau de son territoire ?
53. Prendre les moyens nécessaires pour compléter le système d'assainissement des eaux municipales, industrielles et agricoles avant 2002.	*Pour les municipalités, voir l'action193 plus bas* Est-ce qu'il y a sur le territoire de votre municipalité des problématiques d'assainissement des eaux industrielles et agricoles ? Lesquels ? Est-ce que votre municipalité a pris des mesures à ce sujet (pour les systèmes industriels et agricoles) ?
Secteur Faune	
106. Définir le réseau régional des rivières du patrimoine en tenant compte de sa diversité biologique.	Est-ce que votre municipalité a donné un statut particulier à un cours d'eau de son territoire, contribuant ainsi à la protection des habitats fauniques ? (nom du cours d'eau)
131. Exiger l'adoption par les municipalités d'une réglementation sur la protection des arbres et l'aménagement des forêts urbaines et privées.	Est-ce que votre municipalité a un règlement relativement à la protection des arbres et à l'aménagement des forêts urbaines et privées ?

Actions	Questions
	Est-ce que votre municipalité assujettit la coupe des arbres en milieu urbain à un permis ? Est-ce que votre municipalité assujettit l'obtention d'un permis de construction à la plantation d'arbres ? Est-ce que votre municipalité effectue la plantation d'arbres dans les nouveaux développements ou sur les terrains des nouvelles constructions ?
Secteur Transports	
181. Promouvoir le développement du transport en commun.	Est-ce que votre municipalité a ou s'implique dans des programmes de promotion du transport en commun ?
182. Accroître les efforts d'éducation du public aux choix éclairés en matière de véhicules motorisés à moindre incidence énergivore et polluante.	Est-ce que votre municipalité a ou s'implique dans des programmes d'éducation et de sensibilisation à ce sujet ?
183. Répertorier et gérer les sites de pneus usés et cimetières d'automobiles afin d'en contrôler les dimensions et éviter les risques d'accidents.	Est-ce que votre municipalité a une réglementation touchant les cimetières d'automobiles, leur gestion, les mesures d'atténuation visuelles et le contrôle de leurs dimensions ?
184. Établir des mesures d'atténuation ciblées dans l'utilisation des abrasifs routiers le long des corridors sensibles.	Est-ce que votre municipalité a adopté des mesures d'atténuation ciblées dans l'utilisation des abrasifs routiers dans les corridors sensibles ?
186. Accorder le maximum de soutien aux initiatives de récupération des huiles usées.	Est-ce qu'il y a des initiatives de récupération des huiles usées particulière sur le territoire de votre municipalité ? Si oui, est-ce que votre municipalité apporte un soutien à ces initiatives ?
187. Assurer l'application rigoureuse de la Politique sur les neiges usées.	Est-ce que votre municipalité respecte en tout temps la politique sur les neiges usées ?
188. Favoriser la recherche de nouvelles technologies d'élimination des neiges usées.	Est-ce que votre municipalité participe ou a des projets ou programmes de recherche de nouvelles technologies d'élimination des neiges usées ?

Actions	Questions
190. Assurer l'application rigoureuse de la loi sur le contrôle des véhicules hors route ainsi qu'à la poursuite des recherches de la SAAQ relatives à la sécurité du réseau routier, à la formation et au contrôle des conducteurs.	Est-ce que votre municipalité a pris des mesures précises ou spéciales pour assurer l'application de la loi sur les véhicules hors route ?
191. Faire l'interconnexion des pistes régionales et locales et développer les pistes cyclables à l'intérieur des villes.	Est-ce que votre municipalité a un réseau de pistes cyclables urbaines ? (si oui, nombre de kilomètres) Est-ce que votre municipalité a des projets de développement de pistes cyclables ?
Secteur Urbanisation	
192. Voir à l'inventaire et à la protection de la nappe aquifère en se donnant les moyens techniques et juridiques.	Est-ce que votre municipalité a pris des mesures (règlements) concernant la protection des nappes aquifères ? Est-ce que votre municipalité a inventorié les nappes aquifères sur son territoire ainsi que leur qualité ?
193. S'assurer que les municipalités adhèrent aux programmes en vigueur et fournir des appuis et motifs en ce sens.	Est-ce que votre municipalité a un système de traitement des eaux usées pour son réseau d'égouts ? **Ou** est-ce que votre municipalité projette l'installation d'un système de traitement des eaux usées pour son réseau d'égouts ? **Ou** est-ce que votre municipalité est sans système de traitement des eaux usées et n'a pas de projet en ce sens, même si elle le doit selon la loi (indiquez les raisons dans ce cas) ?
194. Assurer une surveillance serrée de la disposition des eaux usées dans les zones rurales et les résidences secondaires.	Est-ce que dans votre municipalité, le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées s'applique aux nouvelles constructions seulement ? **Ou** est-ce que dans votre municipalité, le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées s'applique sur toutes les constructions (neuves ou existantes) ? Est-ce que votre municipalité a un règlement sur la vidange des fosses septiques des résidences isolées ?

Actions	Questions
195. Favoriser le développement du compostage et l'étendre à l'ensemble de la région.	Est-ce que votre municipalité a un programme de compostage municipal ? Est-ce que votre municipalité a un programme de collecte des matières compostables ?
197. Compléter les programmes de gestion intégrée des déchets domestiques.	*Municipalités pour lesquelles le règlement s'applique.* Est-ce que votre municipalité a complété son programme de gestion intégrée des déchets domestiques ? Est-ce que votre municipalité effectue la collecte sélective des déchets domestiques ?
198. Favoriser le respect du zonage agricole.	Est-ce que votre municipalité a des problèmes reliés à l'étalement urbain et au respect du zonage agricole ? Est-ce que votre municipalité à des mesures ou règlements particuliers pour s'assurer du respect du zonage agricole ? Quelle est la superficie agricole convertie annuellement à des fins d'urbanisation dans votre municipalité ? Quel est le nombre d'autorisations délivrées et la superficie d'empiètement de l'urbanisation sur les rives, le littoral ou les plaines inondables dans votre municipalité ?
199. Refermer les boucles de développement des municipalités.	Est-ce que votre municipalité a des mesures pour contrer l'étalement urbain ?
200. S'assurer d'un respect de la réglementation municipale.	Est-ce que votre municipalité a des mesures spécifiques pour s'assurer que la réglementation municipale est respectée dans les projets de développement résidentiel ou commercial ?
201. Faire l'éducation populaire sur l'étalement urbain.	Est-ce que votre municipalité a des programmes d'éducation sur l'étalement urbain ?
202. Préservation du patrimoine bâti.	Est-ce que votre municipalité a un règlement spécifique ou des programmes de subventions pour la préservation du patrimoine bâti ? Est-ce que votre municipalité adhère à un service d'aide conseil concernant le patrimoine bâti (nommer le service) ?

Actions	Questions
203. Protection des paysages urbains.	Est-ce que votre municipalité a un règlement spécifique sur la protection des paysages urbains ?
204. Valorisation des forêts urbaines.	Est-ce que votre municipalité a ou participe à un programme de valorisation des forêts urbaines ?
205. Valoriser les paysages identifiant le caractère rural du territoire.	Est-ce que votre municipalité (si elle a des composantes rurales) a un programme de valorisation de son caractère rural ?
209. Réviser le régime légal actuel et améliorer la planification des ces activités.	Est-ce que votre municipalité a des règlements concernant l'établissement des carrières et sablières ? Est-ce que les activités liées aux carrières et sablières dans votre municipalité sont clairement encadrées et délimitées sur le territoire ?
Secteur Urgences environnementales	
217. Évaluer la qualité des plans d'urgence des municipalités et apporter les correctifs qui s'imposent.	Est-ce que le plan d'urgence de votre municipalité a été évalué ? Est-ce que votre municipalité a dû revoir son plan d'urgence ?
218. Mettre à l'épreuve les plans d'urgence révisés dans toutes les municipalités et faire minimalement un exercice annuel.	Est-ce que votre municipalité a effectué des exercices de simulation de son plan d'urgence sur une base régulière (annuelle, ...) ?
219. Intensifier la formation du personnel nécessaire à l'application opérationnelle des plans d'urgence.	Est-ce que des membres du personnel de votre municipalité ont suivi des formations nécessaires à l'application opérationnelle des plans d'urgence ?
221. Préparer des documents d'information et s'assurer de la diffusion dans chaque foyer des risques identifiés.	Est-ce que votre municipalité a diffusé de l'information à sa population concernant les risques identifiés sur leur territoire ?
222. Mettre en place des plans d'entraide intermunicipaux de mesures d'urgences.	Est-ce que votre municipalité a des plans d'entraides intermunicipaux de mesures d'urgence ?
223. Par le biais des maisons d'éducations, des organisations non-gouvernementales, des clubs sociaux et des institutions publiques et privées, faire connaître annuellement les plans d'urgences municipaux et les intégrer dans un processus éducationnel face à la sécurité civile de chacun.	Est-ce que votre municipalité a des programmes de diffusion et d'information de son plan d'urgence auprès de sa population ?

Annexe 7

Calendrier de réalisation 2002-2003

Aperçu des périodes de réalisation des principales étapes du projet pour l'année 2002-2003 (novembre à novembre).

#	Tâche
1	**Suivi du plan d'action régional**
2	**Bilan de ce qui a été réalisé et à faire**
3	Fiches reçues et à recevoir
4	Relance pour les absences de réponse
5	Actions sans responsables
6	**Suivi des fiches**
7	Contacts - fiches à recevoir pour avril-sept 2002
8	Identification de personnes ressources pour les fiches sans responsables
9	Contacts - fiches à recevoir sept à mars 2003
10	**Base de données fiches de suivi**
11	Création et transfert des données
12	Validation de la BdD
13	**Mise à jour du site web du CREDD**
14	Structure et contenu
15	Mise en fonction
16	**Méthode de suivi à long terme**
17	Détermination de la méthode de suivi/rappel/nouveaux contacts
18	Information aux personnes ressources sur la méthode de suivi
19	**Comité d'orientation**
20	Recrutement du président
21	Recrutement des membres
22	1e rencontre
23	Rencontre individuelle MAJ Plan d'action
24	2e rencontre
25	MAJ Plan d'action - adoption
26	**Document vulgarisation biodiversité**
27	Rédaction
28	Impression
29	**Bilan annuel de l'avancement**
30	Rappel aux responsables pour limite réception des fiches
31	Évaluation et commentaires sur les actions
32	Préparation du rapport
33	Validation par le comité de suivi et corrections
34	Diffusion
35	**Rapport FAQDD**
36	Production et envoi à la FAQDD

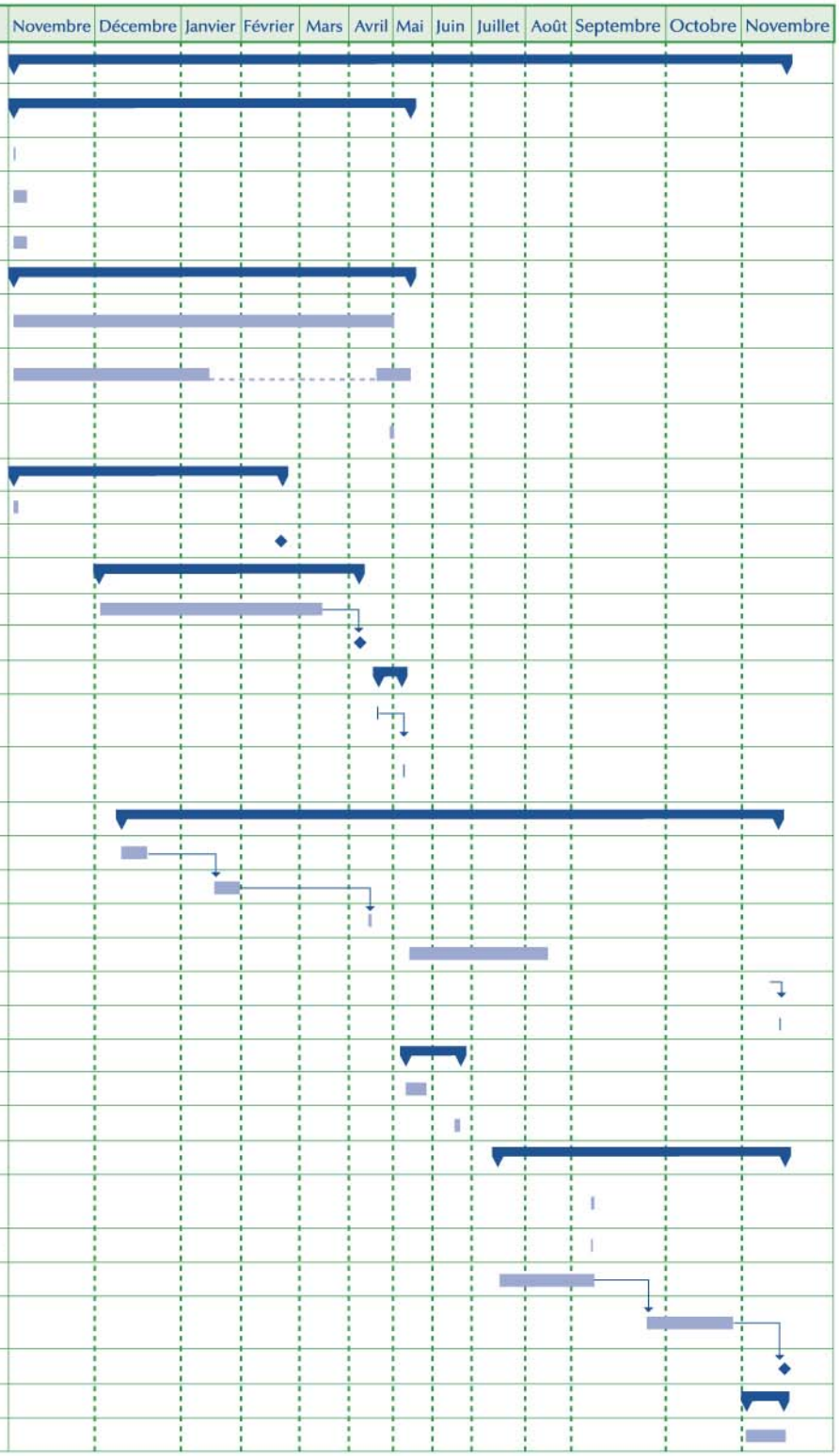

Annexe 8

Site Internet – achalandage et utilisation par les responsables d'action

La mise à jour du site web du CREDD a été nécessaire afin de permettre la consultation par la population des fiches de suivi et il est également utilisé par une partie des responsables d'action pour remplir les fiches. La nouvelle version du site a été mise en fonction le 6 avril 2003.

Des statistiques quant à la transmission des fiches par les responsables d'action par le biais du site web ne peuvent être compilées pour la première année, puisqu'une bonne partie des fiches ont été transmises au CREDD avant la mise en fonction du site. Cependant, depuis le rappel pour la mise à jour des fiches pour la période d'octobre à mars 2003, 16 responsables sur les 28 ayant transmis des fiches depuis la mise en fonction de la mise à jour l'ont fait directement sur le site.

La fréquentation du site du CREDD a augmenté de manière sensible depuis la mise à jour, et ce, même durant la période estivale de 2003.

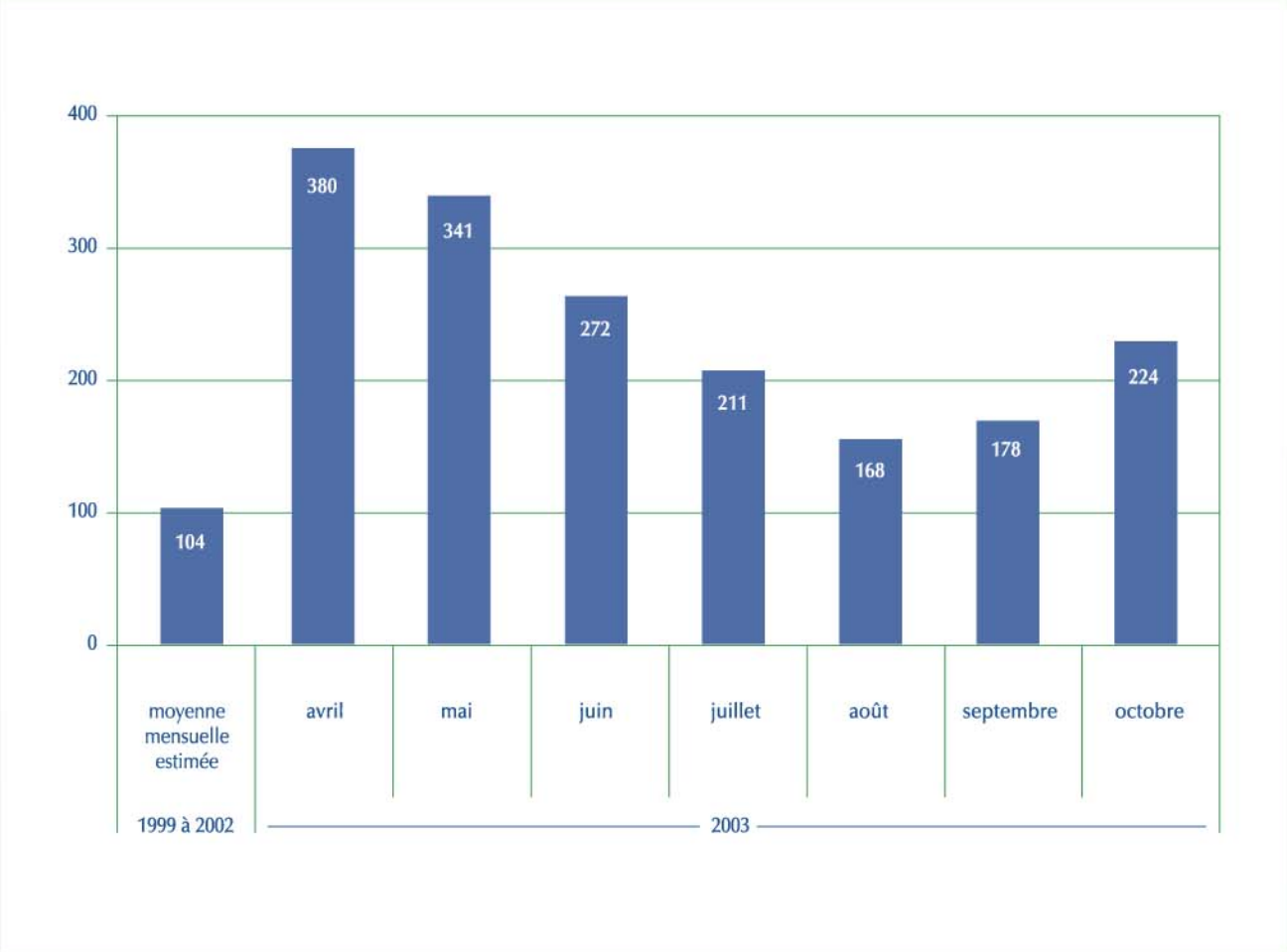

Fréquentation du site pour la période d'avril 2003 à août 2003 (nombre de visiteurs – accès à la page d'accueil du site)

Annexe 9

Document d'information sur la diversité biologique

Le document qui suit a été produit dans le cadre du projet, et constitue un des livrables auprès du Fonds d'action québécois pour le développement durable. Il est destiné principalement au grand public.

La diversité biologique :
Une richesse à préserver

Qu'est-ce que la diversité biologique ?

La diversité biologique, la toile de la vie

La diversité biologique désigne toutes les formes de vie sur la Terre, tous les organismes qui constituent le règne vivant et leurs caractéristiques, l'humain y compris :

« La diversité biologique, ou biodiversité, est la variété et la variabilité de tous les organismes vivants. Ceci inclut la variabilité génétique à l'intérieur des espèces et de leurs populations, la variabilité des espèces et de leurs formes de vie, la diversité des complexes d'espèces associées et de leurs interactions, et celle des processus écologiques qu'ils influencent ou dont ils sont les acteurs. »[1]

Les trois niveaux de la diversité biologique

Diversité génétique : c'est la diversité des gènes à l'intérieur d'une espèce ou de ses différentes populations. Une grande diversité génétique facilite l'adaptation des espèces aux changements dans leur environnement.

Diversité spécifique : c'est le nombre des espèces dans un espace donné. Une richesse en espèce peut contribuer à réduire l'impact de la disparition d'une espèce sur l'ensemble des relations de l'écosystème où elle vit. C'est aussi la variété, dans un espace donné, du genre d'espèces présentes, par exemple, la variété dans les genres d'insectes.

Diversité écosystémique : c'est la diversité des types d'habitats ou écosystèmes (terrestre, humide, marin, ...), des associations d'espèces et des interactions entre tous les éléments d'un écosystème. Elle associe la diversité génétique, la diversité spécifique et les particularités des écosystèmes.

La diversité biologique régionale

La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean recèle des écosystèmes particuliers comme le fjord du Saguenay, mais également des milieux reconnus pour leurs particularités que sont les zones faisant l'objet d'une protection particulière comme les parcs, les habitats fauniques, les réserves écologiques (réseau des aires protégées).

La diversité biologique spécifique au Saguenay–Lac-Saint-Jean

Quelques chiffres
(nombre d'espèces)

1 260	plantes
62	mammifères
304	oiseaux
76	poissons
14	amphibiens et reptiles
410	invertébrés aquatiques
>1400	insectes

[1] XVIIIe Assemblée générale de l'UICN, costa Rica, 1988

La dégradation de la diversité biologique

Bien que les espèces ne soient pas immortelles, nous assistons depuis quelques décennies à une accélération importante et alarmante de la disparition des écosystèmes et des espèces. L'importance de la conservation de la diversité biologique est devenue telle au niveau mondial (et même critique dans certains pays) que plus de 180 pays, dont le Canada, ont signé la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique de 1992. Pour sa part, le Gouvernement du Québec a élaboré sa propre stratégie et son plan d'action sur la diversité biologique en 1996. Notre région a fait de même en 1999 lors des États généraux de l'environnement dont le suivi est assumé par le Conseil régional de l'environnement et du développement durable.

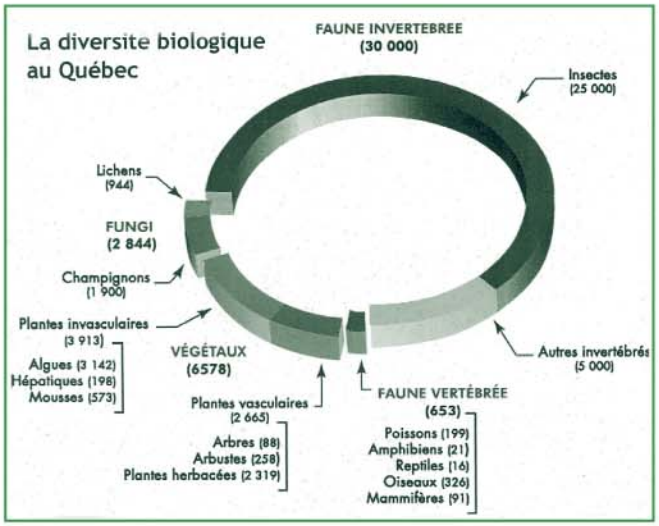

Des causes de la dégradation de la diversité biologique

L'humanité s'est développée en puisant dans les ressources naturelles. Cette exploitation des ressources et du territoire s'est accélérée et a atteint un niveau effarant : la population a doublé depuis les années 1950, tandis que l'économie mondiale a, quant à elle, quintuplé. Nous vivons de plus en plus dans les villes, empiétant sur les sites naturels ou utilisés par l'agriculture. Plusieurs ressources sont surexploitées et fortement mises en danger (par exemple plusieurs populations de poissons). Il y a une disproportion énorme entre les conditions de vie (donc l'utilisation des ressources) des différentes populations humaines. L'agriculture et ses impératifs de production maximale font que la diversité des espèces et la diversité génétique sont en réduction. Des espèces issues du long travail de sélection d'espèces pour l'agriculture sont menacées de disparaître, etc.

« Malgré son importance, notre insouciance met en péril cette ressource [les ressources biologiques] à une vitesse dangereuse. Le monde se retrouve appauvri, voire menacé, par ces pertes. Chaque gène, chaque espèce et chaque écosystème qui se retrouve endommagé, diminue encore plus la capacité de la planète à faire face aux changements. Pour les plus pauvres de la Terre, cette flexibilité représente une question de vie ou de mort et pour toute l'humanité, perdre cette ressource vitale signifie une diminution de la qualité de la vie.

Une des causes majeures de cette érosion s'avère être l'attitude des individus, des communautés [humaines] et des pays à prendre ces ressources pour acquises. La pensée populaire veut que, en se basant sur des millénaires d'évolution, les créatures vivantes et la diversité biologique soient des ressources inépuisables. A part quelques cas isolés où des communautés, voire des civilisations, ont fait preuve d'irresponsabilité et ont dû supporter de graves conséquences, pour la plupart d'entre nous, juste le fait de penser que nous ayons pu atteindre la limite dans l'exploitation de la diversité biologique ne nous semble ni crédible, ni compréhensible. »[2]

Les menaces à la diversité biologique

- destruction des habitats fauniques
- surexploitation des espèces animales et végétales
- perturbation des écosystèmes naturels
- pratiques agricoles et forestières modernes

[2] Hamdallah Zedan, secrétaire exécutif, Convention sur la diversité biologique, dans sa préface à Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. 2000. Assurer la pérennité de la vie sur terre; la Convention sur la diversité biologique : pour la nature et le bien-être de l'humanité. 20 p

La cause générale de la perte de diversité biologique relève donc de nos civilisations. Cette perte est attribuable en grande partie à la disparition, à la fragmentation et au morcellement des habitats. La diminution et la disparition des habitats réduisent l'espace et les ressources vitales pour les espèces, tandis que leur fragmentation et leur morcellement, qui sont des éléments importants dans les régions tempérées pour la perte de diversité biologique, causent la séparation des populations en plus petites populations, les rendant plus vulnérables et fragiles.

À ces facteurs s'ajoutent les changements climatiques qui provoquent des modifications dans la répartition des espèces et de leurs habitats. Certaines espèces montrent déjà des réactions en réponse aux changements climatiques.

Pourquoi la préservation de la diversité biologique est importante ?

Pour assurer la pérennité de notre milieu de vie, de notre économie ... et de nos vies

En effet, toutes les formes de vie, y compris l'humain, sont interdépendantes. La préservation de la diversité des écosystèmes, des espèces et de leur richesse génétique assurera notre propre préservation et notre qualité de vie.

N'oublions pas que l'environnement nous fournit des biens inestimables : l'eau, l'air, des terres pour l'agriculture, diverses ressources pour se nourrir et se loger. Mais en plus, il est à la base de nos activités économiques et de notre développement. On considère que les écosystèmes sont des fournisseurs de biens et services qui sont, entre autres [3] :

- Bois, carburant et fibres
- Logements et matériaux de construction
- Purification de l'air et de l'eau
- Détoxication et décomposition des déchets
- Stabilisation et modération du climat
- Modération des inondations, sécheresses, températures extrêmes et force des vents
- Fertilité des sols, dont le cycle de renouvellement des nutriments
- Pollinisation des plantes, dont de nombreuses plantes cultivées
- Lutte contre les parasites et les maladies
- Conservation des ressources génétiques, essentielles pour la production de plantes cultivées, d'animaux d'élevage, de médicaments et autres produits
- Avantages culturels et esthétiques
- Faculté d'adaptation au changement

Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, l'environnement et ses ressources ont une importance économique énorme, que l'on pense à l'exploitation forestière, hydroélectrique ou minière, au tourisme, aux activités reliées à la faune et à la flore (tourisme, activités de chasse et pêche, bleuets, ...), en plus d'être une source infinie de loisirs pour la population régionale. Il contribue énormément à notre qualité de vie et à l'attrait de notre région. Dans une région dont l'assise économique est l'exploitation des ressources naturelles, cette préoccupation devrait faire partie intégrante de notre vie.

« Il [la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique] a permis de reconnaître notamment que la base la plus essentielle de l'économie du Québec repose sur sa biodiversité. Néanmoins, les arbitrages pour la conservation et l'utilisation durable des ressources vivantes s'avèrent toujours plus difficiles. On n'a qu'à penser aux pêcheries, aux aires protégées, aux changements climatiques, à l'utilisation des milieux forestiers et agricoles, etc. (...) Dans les diverses régions du Québec, si de nouvelles valeurs ne s'instaurent avec un très grand souci de précaution, il y a risque de voir s'amoindrir une partie de notre biosphère et les richesses qu'elle renferme. »[4]

La valeur économique des utilisations de la diversité biologique au Québec = 19,6 milliards de dollars par an.

[3] Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. 2000. Assurer la pérennité de la vie sur terre; la Convention sur la diversité biologique : pour la nature et le bien-être de l'humanité. 20 p.
[4] Jean-François Simard, ministre délégué à l'Environnement et à l'Eau, dans Suivi du Plan d'action québécois sur la diversité biologique, Rapport annuel 2000-2001. 2002. Gouvernement du Québec, Ministère de l'Environnement, 105 p.

Agir pour la préservation de la diversité biologique

Les actions en faveur de la conservation de la diversité biologique

Les préoccupations mondiales de préservation de la diversité biologique ont fait naître la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992. Cette convention internationale a été ratifiée par plus de 180 pays, dont le Canada.

Afin d'actualiser sont engagement, le Québec est à préparer une Stratégie de mise en œuvre de la Convention sur la biodiversité pour la période 2003-2008. Les orientations de ce projet de Stratégie québécoise sont les suivantes :

- sauvegarder le patrimoine naturel par la consolidation d'un réseau d'aires protégées représentatif de la biodiversité et par la protection des espèces menacées ou vulnérables;
- contribuer au maintien de la diversité biologique lors de la planification et des interventions sur le territoire d'activités liées à l'énergie, de même qu'à celles associées aux activités fauniques, forestières, agricoles, minières, industrielles, touristiques, urbaines et villageoises et de transport;
- tenir compte de la diversité biologique dans la mise en œuvre des engagements gouvernementaux portant sur les organismes génétiquement modifiés, les changements climatiques, la gestion de l'eau ainsi que la sécurité environnementale et civile;
- associer la société civile au maintien de la diversité biologique, tout particulièrement les autochtones, les jeunes, les organismes non gouvernementaux et les organismes publics régionaux et locaux;
- favoriser le développement et la mise en valeur des connaissances sur la diversité biologique;
- soutenir les efforts internationaux de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité.

Objectifs de la Convention sur la diversité biologique

- La conservation de la diversité biologique
- L'utilisation durable de ses éléments constitutifs
- Le partage juste et équitable des avantages qui découlent de l'utilisation des ressources génétiques, à des fins commerciales et autres

Malgré tous ces engagements, la situation au niveau mondial continue de se détériorer. Il est important d'agir maintenant. Une gestion éclairée des décideurs, intégrant les aspects d'exploitation durable des ressources, de mesure des impacts et des mesures de mitigation, doit faire partie intégrante des processus de décision, de développement et d'acceptation de projet. Nous ne pouvons plus considérer les ressources naturelles comme inépuisables et ayant une capacité de compensation illimitée. S'imprégner d'avantage d'une culture écologique doit devenir une préoccupation quotidienne de tous et chacun et dans tous les secteurs : foresterie, agriculture, milieu urbain, ressources hydriques, etc.

« L'ultime décideur en matière de biodiversité, c'est le simple citoyen »

Chacun de nous est associé à la problématique de conservation de la diversité biologique, que ce soit dans nos actions de tous les jours ou dans les préoccupations régionales de toutes sortes comme le développement économique, ainsi que dans nos choix en matière de préservation et d'exploitation durable des ressources. Le maintien de la diversité biologique doit constituer un élément incontournable dans nos prises de décisions et nos choix de vie. La conservation de la diversité biologique passe par une gestion durable de nos ressources (développement durable). Et ceci interpelle à la fois les gouvernements, les entreprises et la population.

« Il y a encore beaucoup, et beaucoup, à faire. La façon dont la biodiversité va traverser le siècle qui commence, sera un test déterminant. Avec une population qui devrait augmenter considérablement, particulièrement dans les pays en développement, et la révolution de la consommation partie pour une expansion exponentielle – sans faire mention de l'aggravation des contraintes dues aux changements climatiques, à la raréfaction de l'ozone, aux produits chimiques dangereux – les espèces et les écosystèmes vont être confrontés à des menaces de plus en plus sérieuses. Si nous ne réagissons pas dès maintenant, les enfants nés aujourd'hui vivrons dans un monde appauvri.»[5]

Le Plan d'action sur la diversité biologique du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Qu'est-ce que c'est ?

La région a commencé à agir de plusieurs façons pour assurer la conservation et l'utilisation durable de sa biodiversité. Une de ces actions est le Suivi des États généraux de l'environnement.

En 1999, des États généraux ont eu lieu au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Il en est résulté un plan d'action répondant aux attentes régionales en matière d'environnement. Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable effectue le suivi de ces actions dans le cadre du projet « Suivi du Plan d'action sur la diversité biologique du Saguenay–Lac-Saint-Jean ».

Calqué sur le modèle québécois, le Suivi permet d'observer l'évolution des actions et des réalisations régionales qui contribuent au maintien de la biodiversité. D'une durée de cinq ans, il se veut un moyen d'augmenter la conservation de la diversité biologique régionale, mais également de sensibiliser les intervenants régionaux concernés et de les orienter vers la réalisation des actions du Plan et ce, dans une perspective de maintien et d'amélioration de la diversité biologique, d'accroissement des connaissances à son sujet et de diffusion de cette connaissance.

[5] Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. 2000. Assurer la pérennité de la vie sur terre; la Convention sur la diversité biologique : pour la nature et le bien-être de l'humanité. 20 p.

Bien que certaines actions n'aient pas, à première vue, d'impact direct sur la diversité biologique, il n'en est rien. Toutes nos actions ont des impacts possibles, qu'ils soient positifs ou négatifs. C'est pourquoi le plan d'action couvre 13 secteurs (thèmes) et comporte 223 actions réparties dans ces secteurs.

Pour en savoir plus sur le Suivi et suivre l'évolution des actions, on peut consulter le site Web du Conseil régional de l'environnement et du développement durable (www.creddsaglac.com).

Thèmes au Saguenay–Lac-Saint-Jean	**Thèmes de la matrice de planification**[6]
Énergie	Ressources énergétiques
Faune	Conservation des ressources naturelles
Forêt	Mise en valeur des ressources forestières
Agriculture	Mise en valeur des ressources agricoles
Mines Aluminium Matières dangereuses	Mise en valeur des ressources minières
Urbanisation Transport Air Eau	Mise en valeur industrielle des technologies et des services Milieu urbanisé
Urgences environnementales	Mise en valeur du milieu urbain et villageois
Éducation	Urgences environnementales et civiles
	Valeurs sociétales

Références et informations supplémentaires

Convention sur la diversité biologique http://www.biodiv.org

Québec, 2002. Rapport gouvernemental sur l'état de l'environnement au Québec. http://www.rgee.gouv.qc.ca

L'ÉcoRoute de l'information http://ecoroute.uqcn.qc.ca/group/uqcn/envirophone/04biodiversite.htm

La Biodiversité du Québec, Musée Redpath http://www.redpath-museum.mcgill.ca

Le site web de la biodiversité canadienne http://www.canadianbiodiversity.mcgill.ca

Prescott, J., B. Gauthier et J. Nagahuedi Mbongu Sodi, 2000. Guide de planification stratégique de la biodiversité dans une perspective de développement durable. Institut de l'énergie et de l'environnement de la francophonie, Ministère de l'Environnement du Québec, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Québec, 71 p.

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. 2000. Assurer la pérennité de la vie sur terre; la Convention sur la diversité biologique : pour la nature et le bien-être de l'humanité. Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Montréal. 20 p. http://www.biodiv.org

Stratégie québécoise de mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique et
Suivi du Plan d'action québécois sur la diversité biologique, Rapport annuel 2000-2001. 2002. Gouvernement du Québec, Ministère de l'Environnement, Québec. 105 p. http://www.menv.gouv.qc.ca

Suivi du Plan d'action sur la diversité biologique du Saguenay–Lac-Saint-Jean http://www.creddsaglac.com

Document produit par le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean, dans le cadre du projet " Suivi du Plan d'action sur la diversité biologique du Saguenay–Lac-Saint-Jean ". Mai 2003.

[6] Prescott, J., B. Gauthier et J. Nagahuedi Mbongu Sodi, 2000. Guide de planification stratégique de la biodiversité dans une perspective de développement durable. Institut de l'énergie et de l'environnement de la francophonie, Ministère de l'Environnement du Québec, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Québec, 71 p.

Conseil régional
de l'environnement
et du développement durable
du Saguenay—Lac-Saint-Jean

540, rue Sacré-Coeur Ouest, bur. 7
Alma, Québec G8B 1M2

Téléphone : (418) **662-9347**
Télécopieur : (418) 662-2084
biodiversite@creddsaglac.com
www.creddsaglac.com

FONDS D'ACTION
QUÉBÉCOIS POUR LE
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Québec

Conseil régional de concertation
et de développement
Saguenay – Lac-Saint-Jean

conception graphique **mc**